

1987
27

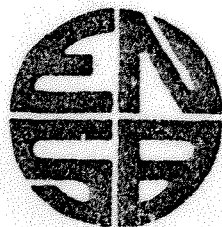
MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

La détérioration des ouvrages
dans les bibliothèques des
lecteurs : approche typologique
et incidence économique.
Bibliothèque municipale de
St. Etienne et Bibliothèque
Universitaire de LYON II.

Michel Niyibizi

ANNEE : 1987

23 ème PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

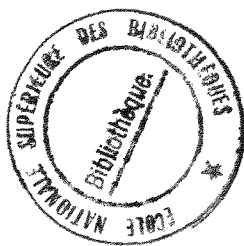
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE -

LA DETERIORATION DES OUVRAGES DANS LES BIBLIOTHEQUES
DU FAIT DES LECTEURS : APPROCHE TYPOLOGIQUE ET INCIDENCE ECONOMIQUE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-ETIENNE

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE LYON II



Mémoire présenté par

Michel NIYIBIZI

Sous la direction de

François LARBRE

JUILLET 1987

23ème PROMOTION

1987
27

NIYIBIZI Michel

La détérioration des ouvrages dans les bibliothèques du fait des lecteurs : approche typologique et incidence économique : Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne et Bibliothèque Universitaire de LYON II. / Présenté par Michel NIYIBIZI, sous la direction de François LARBRE.- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires, 1987.- f ; 30 cm.

La détérioration des ouvrages dans les bibliothèques par les usagers est un phénomène de société. Elle est difficile à évaluer et à cerner puisqu'elle s'opère en cachette. Elle porte un coup dur à la bibliothèque parce qu'elle met ses collections en piètre état et provoque des dépenses énormes pour les remplacements et les réparations des ouvrages détériorés.

Face à cette situation, il faut réagir par des mesures vis-à-vis du public pour le sensibiliser et l'éduquer, et des mesures internes qui s'adressent tout particulièrement au personnel de la bibliothèque qui est en contact permanent avec les documents.

The deterioration of books in libraries by users is a social phenomenon. It is difficult to evaluate and to encircle considering it is done furtively. It is rather detrimental to the library because it puts its collections in a bad shape and causes considerable expenses in order to replace and to repair the destroyed books.

Confronted with the situation, measures must be taken against the users to cause awareness and to educate them, and measures, also, against the librarians who are in constant contact with documents.

AVANT-PROPOS

Il nous est agréable de témoigner notre reconnaissance à toutes les personnes sans le concours desquelles ce travail n'aurait pas vu le jour.

*Nous tenons particulièrement à remercier Monsieur **François LARBRE** qui a bien voulu nous guider avec patience et abnégation.*

Nos remerciements s'adressent également à Messieurs les Professeurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques pour la formation qu'ils nous ont prodiguée avec compétence et dévouement.

*A Madame **Jeanne Marie DUREAU**, Mademoiselle **Dominique PAQUET**, Mademoiselle **ROUBAUD**, Monsieur **BAZIN**, aux élèves de l'**E.N.S.B.** et au personnel de la **Bibliothèque Municipale** de Saint-Etienne, nous exprimons notre gratitude.*

Que nos parents, frères et soeurs, amis et tous ceux qui, de près ou de loin, ont favorisé la réalisation de ce travail, trouvent ici le témoignage de notre profonde reconnaissance.

INTRODUCTION

La détérioration est un problème réel et même inquiétant dont sont victimes tous les documents de la bibliothèque.

Pourtant, rares sont les travaux qui ont été consacrés à ce sujet, excepté une étude assez récente, faite sous l'angle sociologique, d'une étudiante de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques pour son mémoire de fin d'études, qui porte sur la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou, bibliothèque à statut particulier avec son public particulier, son libre accès à tous les documents et sans service de prêt. [1]

C'est pourquoi nous nous sommes proposés de mener une étude assez détaillée et minutieuse sur le phénomène de la détérioration, tout en nous limitant, comme le titre l'indique, à la dégradation des documents due aux usagers, laissant de côté l'usure normale physique et l'obsolescence du contenu auxquelles nous faisons allusion.

Notre méthode de travail a consisté à réfléchir sur des cas isolés de documents détériorés mis à notre disposition ou trouvés par nous-mêmes en faisant un sondage directement sur les rayons et à nous entretenir avec quelques bibliothécaires, notamment les responsables respectifs de la Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne et de la Bibliothèque Universitaire LYON II (de Lyon) et à recueillir par écrit quelques réponses aux questions que nous avons formulées à nos collègues de classe à l'E.N.S.B.

Les conclusions qui seront tirées peuvent en principe s'appliquer à toutes les bibliothèques sans pour autant prétendre à une étude scientifique et exhaustive puisque des statistiques, qui ne sont d'ailleurs faites dans aucune bibliothèque -excepté la B P I- nous ont fait défaut.

Notre approche sera donc bibliothéconomique tout en marquant notre étude d'un cachet psychosocial.

Mises à part l'introduction et la conclusion, notre travail comportera trois parties : un essai de définition de la détérioration avec tout ce qu'elle contient de complexe pour montrer combien elle est un phénomène difficile à cerner ; une analyse des différentes détériorations et leurs effets pervers, illustrée par une étude de deux cas : la Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne et la Bibliothèque Universitaire de LYON II ; enfin une esquisse de solutions.

CHAPITRE I : LA DETERIORATION DES DOCUMENTS - PROBLEME COMPLEXE -

"Le désir de tout homme est de s'élever. Y a-t-il pour ce faire moyen plus à sa portée que la lecture ? Du journal d'informations à la revue professionnelle, du livre d'images à l'ouvrage savant, il n'est pas un homme qui ne puisse trouver lecture à convenance, à son niveau. Le livre n'est sans doute par le seul moyen d'augmenter ses connaissances et de se cultiver. Il est, en tout cas, l'un des plus efficaces et l'un des plus accessibles qui soient". [2]

I.1 La détérioration : essai de définition

Même si la lecture est une source efficace et inépuisable pour l'homme désireux de s'informer et de se former, les documents auxquels il a toujours recours ne sont pas à l'abri de toute détérioration. Définir cette dernière et la justifier se révèle ardu et difficile puisque c'est un phénomène de société avec ses habitudes, ses réactions et ses comportements. Ce phénomène relève de l'aspect sociologique de la manière de lecture.

La détérioration est donc une atteinte à l'intégrité du document quelle que soit la nature ou la gravité de cette action.

Elle est le fait d'un individu animé ou non d'une mauvaise intention.

Elle s'attaque aussi bien aux textes, aux illustrations qu'au document matériel lui-même, tout support confondu.

La détérioration est faite partout, à tout moment et par n'importe qui du moment qu'il y a usage abusif du document.

Elle peut être abordée sous divers angles, mais nous optons pour la manière la plus simple à comprendre, à savoir la subdivision du phénomène en trois sortes de détériorations :

- la détérioration intentionnelle ou volontaire ;
- la détérioration accidentelle ou non intentionnelle ;
- la détérioration naturelle ou usure normale.

I.1.1 La détérioration intentionnelle

Cette détérioration est le résultat d'un acte délibéré où la volonté archaïque, sauvage et indigne pousse l'usager au non respect du bien appartenant à la communauté.

C'est une action qui est inspirée par un esprit de vandalisme et de délinquance, un acte scandaleux et qui horrifie tout homme de conscience. Il s'agit ici d'un phénomène de déviance et d'aberration parce que l'utilisation du document est détournée de son usage habituel qui est d'être à la disposition de toute une communauté tout en étant conservé en état d'intégrité et de respect.

Cette dégradation intentionnelle est aussi un abus de confiance accordée au lecteur par la bibliothèque au nom de toute la communauté. Ainsi, de là naît un manque de respect pour l'ouvrage qui n'appartient à personne.

Dans ce contexte, les détériorateurs ne pensent pas que le patrimoine de la bibliothèque est un bien public appelé à la pérennité et qu'il ne convient donc pas de se l'approprier ou de toucher à son intégralité, le but de la bibliothèque étant de garder les documents intacts et de les servir aux usagers.

Qui pourrait motiver le lecteur au point de transgresser l'interdit sinon l'irréfléchi et l'inconscient ? Omettant que la bibliothèque suppose le partage, le lecteur croit que le livre lui appartient et peut en faire ce qu'il veut. Il veut laisser une trace ou en conserver une. Le préjudice porté au bien public ne lui paraît pas énorme ou grave. Pourtant, il ignore qu'il fait partie de ce public. Si on est conscient du bien public, on ne doit se contenter que des dispositions prises par l'organisme documentaire, quitte à en demander les améliorations qui s'imposent.

La détérioration intentionnelle se manifeste par la lacération, c'est-à-dire le prélèvement d'un ou plusieurs feuillets dans un livre ou album, ou d'un dossier dans un périodique, à l'aide d'un canif, rasoir ou autre objet tranchant, ou même par l'arrachage d'un livre tout entier, de sa couverture, surtout pour échapper au système antivol en enlevant l'étiquette magnétique. Ce vol d'un livre, accompagné de détérioration, est une atteinte à l'esprit autant qu'une spoliation matérielle.

La détérioration volontaire se voit aussi par des annotations et graffiti pour se prononcer sur le contenu de l'ouvrage ou le censurer et par des soulignements pour se faire des points de repères, attirer l'attention sur un point donné, marquer des mots difficiles à comprendre.

En surchargeant le document, on le rend ainsi illisible et non attirant.

I.1.2 La détérioration accidentelle ou non intentionnelle

La détérioration accidentelle ou involontaire est due, elle, à certaines situations indépendamment de l'intention du lecteur. Elle est quand même le fait de la

négligence et de l'imprudence de la part des usagers qui ne considèrent pas comme précieux l'ouvrage qu'ils tiennent dans leurs mains et qui ne se soucient guère des accidents que peuvent subir les documents, pendant la manipulation.

Le lecteur peu soigneux, voire totalement inconscient des précautions les plus élémentaires à observer dans la manipulation des documents, demeure le pire ennemi des ouvrages. Ceux-ci ont le malheur d'être maniés par des gens qui ne se sentent pas propriétaires et qui n'ont aucun soin pour les collections publiques alors qu'on devrait les traiter avec plus d'égards.

Pourtant, avec un peu d'attention et de soin, on peut facilement éviter ce genre de détérioration : pourquoi mettre un livre à la portée d'un bébé qui risque de le déchirer, le gribouiller ou le souiller ?

Pourquoi déposer un livre sur un radiateur ou tout près d'un lavabo ?

Pourquoi empiler des livres sur un chariot jusqu'à ce qu'ils tombent par terre ?

Pourquoi, lors d'une photocopie, forcer le dos jusqu'à le casser ? Bien sûr, avec la technique actuelle, la photocopie continuera à contribuer à la dégradation des collections parce qu'elle soumet les documents à une lumière trop vive.

Il nous faut souligner ici les dangers que présente le prêt inter lors du transport des documents, les restaurations abusives parce qu'elles falsifient et défigurent un document, ses qualités visuelles et tactiles, et enfin l'estampillage exécuté n'importe comment, comme sur des plis postaux. Nous aborderons en détail ces points dans les chapitres suivants.

I.1.3 La détérioration naturelle ou usure normale

Malgré tous les soins dont on entourera les ouvrages, ils sont appelés tôt ou tard à disparaître. Cette détérioration normale est imputée à l'usure inévitable d'un document à cause de la qualité du papier, du temps, de la consultation forte et fréquente, de l'obsolescence du contenu. Cette détérioration matérielle ou physique du texte ou du contenu est un constat auquel on doit s'attendre sans surprise.

A tous ces qualificatifs de détériorations, il faut ajouter que les conditions économiques ont également apporté des modifications dans l'aspect extérieur du livre : les livres sont fragilisés volontairement puisque les pages sont collées et non cousues, les livres brochés beaucoup plus que les livres reliés se fatiguent et se salissent rapidement. Ils s'affaissent ; les couvertures se soulèvent et se froissent ; les fils de couture se rompent et les feuilles s'ouvrent en éventail.

Les coiffes et les dos sont arrachés ou disloqués pour les grands livres lourds. Ces inconvénients sont plus sensibles dans les grands formats que dans les petits.

Face à cette approche de la détérioration, force est de constater que le processus de dégradation est inéluctable et irréversible. A partir du moment où un livre est entré dans une bibliothèque, il s'expose à être abîmé, perdu, volé ou détruit. Et les manipulations du personnel, et surtout celles des usagers, sont une des causes d'usure, voire même de destruction des documents.

Malgré toutes les précautions que l'on peut prendre pour prévenir la détérioration, il est donc inévitable que plusieurs, voire la plupart, s'endommagent avec le temps.

I.2 Ampleur et complexité du problème

Nous venons de voir que la détérioration est une réalité incontestable mais elle reste incontournable. En effet, il est très difficile de se faire une idée exacte de son ampleur puisque c'est un phénomène clandestin, qui se fait en cachette à l'insu de tout le monde : par exemple, dans les toilettes qui se trouvent à proximité des salles de lecture, dans les vestiaires, dans les coins de salles de lecture sans surveillance ou alors, tout tranquillement chez soi dans les livres de prêt à domicile.

Une étude exhaustive est donc pratiquement impossible étant donné que c'est un phénomène non maîtrisable. On ne saurait connaître les véritables auteurs de ces détériorations, les mobiles exacts et objectifs qui incitent les usagers à causer ce genre de dégâts ; on ne saurait répertorier d'une façon exhaustive toutes les détériorations subies par tous les genres de documents (travail de Titan) se trouvant dans une bibliothèque donnée. Il faudrait ensuite être au courant du moment où les documents sont détériorés, de quelle manière sont opérées les détériorations et où elles ont lieu !

C'est pourquoi on devra se contenter d'une étude ponctuelle et partielle comme celle de la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou à Paris, bien que cette étude ne puisse être appliquée à d'autres bibliothèques, vu le statut particulier de cette bibliothèque (en effet, elle ne prête pas ; tous les livres sont en libre accès et à un public particulier. Mais la BPI a le mérite d'avoir mené un travail scientifique basé sur des statistiques fiables et significatives.

Cette complexité du problème ne devra pas nous décourager de regarder de plus près cette réalité de la détérioration qui revêt un caractère psychologique marquant la société actuelle où nous assistons au triomphe de l'individualisme sur la collectivité. Et cet individualisme inspire le mépris et la méconnaissance du bien commun. Pour se rendre compte que la détérioration n'est qu'une manifestation du manque de respect pour le bien public, il suffit de constater que dans les bibliothèques privées, on ne décèle pratiquement pas de détérioration intentionnelle. En tout cas, la détérioration dans les bibliothèques n'est pas un cas isolé mais s'inscrit dans ce mouvement d'absence de considération pour le bien public : les cabines téléphoniques, les latrines publiques, l'éclairage et les bâtiments publics sont victimes du vandalisme.

Même si des statistiques parlantes nous font défaut, nous pouvons, ne fusse qu'empiriquement, affirmer qu'il y a une recrudescence de détérioration dans les bibliothèques lorsqu'on s'aperçoit des tas de livres détériorés, surtout chers, épuisés ou impossibles à remplacer par manque de budget, qui sont mis au rebut.

Nous remarquons avec amertume que dans ce vandalisme, on s'acharne surtout sur des ouvrages chers parlant de la mode, de la photographie, de la peinture, de la sculpture, du sport, de la technique des spectacles et des vedettes. Ainsi, on peut tirer la conclusion qui s'impose en affirmant que ce sont surtout des adolescents qui les abiment pour illustrer leurs notes, décorer et tapisser leurs chambres, se constituer des albums, éviter de prendre des notes, de faire des photocopies qui coûtent cher et qui ne sont pas toujours autorisées.

Il faut signaler aussi que la plupart des livres documentaires abimés figurent au programme scolaire des collèges et lycées.

Un fait nouveau est venu donner un coup de pouce au phénomène de détérioration. Ce fait, qui date d'il y a quelques années seulement -depuis l'intervention de l'informatique dans les techniques documentaires- est que les utilisateurs mal informés n'ont plus de respect devant la chose imprimée et maltraitent les ouvrages des collections publiques. Ils prétendent que les livres imprimés n'ont aucun avenir et disparaîtront un jour.

Erreur grave puisque l'ordinateur ne pourra, en aucun cas, mettre en cause l'existence de la bibliothèque et cela pour trois raisons :

1. le livre est pratique. L'écrit, avec le support papier, est plus maléable et maniable partout, n'importe quand et par n'importe qui. Il est plus accessible que le terminal d'un ordinateur.
2. le prix d'un livre est abordable, tandis que l'interrogation à une base de données coûte une somme d'argent qui n'est pas à la portée de tout le monde.

3. l'ordinateur ne pourra en aucun cas contenir toute la production humaine. Et les producteurs de banques de données auront besoin de l'imprimé sur papier pour leurs travaux de traitement.

Ajouter à celà la place de la bibliothèque dans le milieu social, son rôle culturel et politique.

L'acuité du problème de détérioration commence à devenir un objet de préoccupation pour la plupart des bibliothèques qui sont disposées à se mobiliser pour limiter les dégâts. En tout cas, on peut supposer que la détérioration des documents portent aux bibliothèques un dommage beaucoup plus grand que le vol, lequel tend à disparaître grâce aux systèmes de détection électronique.

C'est donc un drame pour lequel tout le monde exprime sa désapprobation, son indignation et manifeste son étonnement et son incompréhension. Mais malheureusement pour le dire, les usagers ne se rapportent pas au cahier de doléances mais aux documents de la bibliothèque où ils consignent leur mécontentement. Ce qui est une détérioration de plus.

I.3 Conséquence des détériorations

La détérioration des les bibliothèques fait des ravages et les ateliers de reliure sont débordés, ce qui entraîne des dépenses énormes. Beaucoup de documents se révélant irréparables sont mis au rebut et quelques autres, du fait de leur prix élevé et de la diminution du budget alloué aux acquisitions ou de l'édition épuisée, ne sont simplement pas remplacés. Ceci apporte un préjudice à toute une communauté à cause des actes inconsidérés des individus irresponsables.

Les collections victimes des détériorations ne sont plus attirantes et même provoquent un dégoût de la lecture. Ainsi, l'image de la bibliothèque en est ternie d'où la perte de ses lecteurs et la baisse de la qualité de l'information.

CHAPITRE II : PRINCIPALES DETERIORATIONS, LEURS CAUSES, DOCUMENTS TOUCHES, LEURS COUTS.

Etude de deux cas : BM Saint-Etienne et BU Lyon II

Même s'il est trop hasardeux de parler des détériorations, il y en a quand même quelques-unes qu'on remarque, régulièrement, et dont sont victimes la plupart des documents. Leurs causes ne sont pas évidentes mais on peut les supposer et essayer de les expliquer. Ainsi, on pourra mettre en évidence les documents les plus touchés et identifier les catégories des détériorateurs.

Les documents détériorés entraînent des dépenses pour les réparations à la reliure ou les rachats. L'évaluation de ces coûts peut être tentée et esquissée.

II.1 Principales détériorations et leurs causes ; les documents touchés

Les principales détériorations peuvent être classées en sept catégories.

II.1.1 Les arrachages

Ce cas de détérioration semble être le type de dégradation le plus courant et le plus dominant, toutes disciplines confondues.

C'est le phénomène d'appropriation effective qui veut qu'un bien culturel public se transforme en bien privé. Et ainsi, on se permet à volonté une lecture différée, prolongée et répétée.

Le document n'étant pas toujours à sa disposition, l'usager prend ce qui l'intéresse de peur de ne plus pouvoir disposer à nouveau du document. Certaines motivations naissent de la concurrence et de l'urgence, des faits d'actualité (vedettes, cinéma...).

On ne se donne pas la peine de s'asseoir et de lire à la bibliothèque, sous prétexte qu'on n'a pas de temps ; on ne prend pas de note à cause de la paresse ; on ne fait pas de photocopie en prétextant qu'elle coûte cher ou qu'il y a une longue file d'attente.

Les arrachages se manifestent trop souvent lors des concours ou pendant la

période des examens, moment choisi pour se constituer des dossiers sur un sujet donné et précis.

Ils concernent tant la couverture, les feuilles des chapitres des cahiers, que tout le livre entier. Ceci arrive surtout dans le cas où l'utilisateur veut s'approprier l'exemplaire de la bibliothèque introuvable dans le circuit commercial. Le lecteur enlève la couverture pour ôter l'étiquette électronique afin d'échapper au système de détection antivol.

Les documents, dont le sujet assez technique n'est à peu près abordé que par les seuls intéressés par la discipline, sont surtout victimes des arrachages : ce sont des ouvrages de philosophie, des techniques, des sciences et de droit.

Les livres exclus du prêt, surtout les usuels et les encyclopédies, ceux qui sortent difficilement avec de longues formalités à remplir, les livres qui ne sont plus disponibles sur le marché : voilà le type d'ouvrages qui font l'objet d'arrachage. A cela, il faut ajouter des articles, des photographies, des cartes, des tableaux, des plans et des textes de chansons.

II.1.2 Les découpages

Les lacérations ou découpages sont un phénomène très fréquent dans les bibliothèques. C'est une opération minutieusement préparée qui se fait autant à la maison qu'à la bibliothèque. Elle ne se fait donc pas à la hâte puisqu'on doit se munir des instruments : canifs, rasoirs et éviter d'abîmer l'illustration qu'on veut s'approprier.

Les illustrations des livres exercent un attrait particulier plus que le texte pour ceux qui découpent les pages et parmi les illustrations, celles qui sont un peu déshabillées : art, médecine, photographie et vie pratique en sont les premières victimes.

Les collections les plus touchées sont donc celles des arts et loisirs, des sciences naturelles surtout, des techniques. Dans les sections "enfants", les découpages concernent les thèmes d'études scolaires (volcans, animaux) pour illustrer leurs travaux.

Les "coupeurs de livres" qui, avec leurs matériels tranchants, s'attaquent aux gravures ou aux reproductions photographiques, veulent se constituer des albums, tapisser et décorer leurs chambres par des photos d'animaux, de paysages exotiques, de vedettes, etc...

II.1.3 Les dos cassés ou les reliures abîmées

En mettant à plat les ouvrages ou en pressant sur le dos du livre, sous prétexte d'obtenir de bonnes reproductions, on casse le dos ou abîme la reliure. Ceci se produit aussi lorsqu'il y a des usagers qui se servent du livre comme accoudoir ou qui forcent la reliure du livre afin que le livre reste ouvert à la page voulue. Egalement, si on tient le livre par une partie de la couverture, celle-ci risque de se décoller et d'abîmer ainsi le dos ou la reliure du document.

Les ouvrages victimes de ces détériorations sont surtout les livres collés et ceux de grand format et assez lourds.

II.1.4 Les annotations et les graffiti

Ce genre de détérioration est une appropriation symbolique et a une portée profonde. Ecoutons ce qu'en dit Monsieur Barbier-Bouvet Jean-François de la B P I : "les nombreuses annotations de documents, soulignements, notes marginales, peuvent être analysés comme des pratiques de marquages... Le lecteur s'institue par là même co-auteur de l'ouvrage ou de l'article en certaines de ses parties ; ou contre-auteur si, à l'inverse, il pratique le commentaire magistral pour exposer ses points de désaccord. L'investissement symbolique est à la fois individuel et social : on écrit pour soi et pour les autres lecteurs qui viendront après soi.

Cette forme d'appropriation peut avoir parfois la dimension narcissique qui sous-entend une autre forme de marquage culturel, le graffiti. Il s'agit de tout autre chose que d'une dégradation gratuite, "pour le plaisir" dont le sens s'épuise dans la réalisation même (le vandalisme) ou d'une dégradation intentionnelle et organisée destinée à manifester une opposition ou un refus. Qu'est-ce donc que de laisser sur un livre des marques de sa propre lecture, sinon apposer son empreinte sur ce qui est au-delà de soi, arrêter le temps en juxtaposant pour toujours la trace de l'usage sur l'oeuvre, la trace de ce qui se passe sur ce qui demeure". [3]

Les lecteurs prétendent annoter des ouvrages pour faciliter la lecture dans le cas d'une étude, mais c'est surtout pour faire des commentaires sur ce qui les a choqué, ou frappé, pour rendre compréhensible ou expliquer un passage difficile. Pourtant, ces annotations peuvent rendre un livre illisible.

Quant aux graffiti, ils montrent que le lecteur a envie de s'exprimer sur le contenu du livre, d'un chapitre, d'un paragraphe ou d'une phrase. Ils bousculent

le contenu et tiennent à le faire savoir : critique, louanges, insultes, compléments, corrections, protections.

Les graffiti peuvent avoir été inspirés par d'autres graffiti. Ainsi, les réponses aux graffiti recouvrant les pages entières d'un ouvrage se suivent jusqu'à le rendre inutilisable. Alors, le livre devient un instrument de communication d'humour aux dépens des utilisateurs.

Les annotations affectent surtout les livres d'études tandis que les graffiti touchent les livres qui intéressent un public plus large et qui font davantage partie de la culture générale. Ils affectent toutes les disciplines mais surtout dans le secteur des ouvrages religieux, littéraires, historiques, de psychologie, de politique et des sciences.

II.1.5 Les souillures et les gribouillages

En fait, les gribouillages ne sont pas très courants, mais il y en a quand même : des dessins, des arabesques, des traits prononcés, etc...

Le livre devient alors un cahier d'exercice de dessin.

S'agissant des souillures, elles sont monnaie courante, surtout pour des lecteurs négligents et peu soigneux : tenir les livres avec les mains sales, lire en mangeant ou en buvant, déposer le livre n'importe où, un livre qui tombe dans l'eau, dans la boue ou dans le feu.

Les ouvrages concernés sont surtout ceux du secteur "enfants" en priorité les bandes dessinées et les albums.

II.1.6 Le soulignement

"Pourquoi souligner dans un livre qui ne nous appartient pas, alors qu'on ne le lira sans doute pas, sinon pour signaler ou signer ce qui est important pour soi, pour reconstruire un message à sa mesure en isolant, au sein d'un texte, un texte de statut différent, son texte ?". [4]

En se servant des traits, du fléchage, de l'encadrement, des crochets, des parenthèses, les lecteurs disent qu'ils veulent faciliter la lecture, marquer un passage

important ou intéressant, marquer des points de repère pour retrouver des passages retenus alors que de simples signets suffiraient pour remplir ce rôle.

C'est donc par commodité personnelle, mais ils oublient que le livre appartient à la collectivité prêteuse et non au lecteur qui l'a en main.

D'autres prétendent qu'ils le font pas réflexe acquis en milieu scolaire. Nous en convenons mais pour l'intérêt public, on peut facilement abandonner ce gênant réflexe.

Cette détérioration réduite, certes, mais très courante, rend très rapidement un ouvrage illisible surtout lorsqu'on passe d'un trait léger de crayon aux marques plus prononcées, d'un feutre, marqueur ou d'un stylo à bille très difficile à faire disparaître.

Les documents les plus touchés par le soulignement sont les ouvrages d'études et les romans, mais ils se retrouvent partout.

II.1.7 Estampillage et restaurations abusives

L'estampillage est un détail important auquel il faut beaucoup d'attention. Quelquefois, les ouvrages sont estampillés à tort et à travers avec beaucoup d'encre, au milieu d'un texte, ce qui le rend presque illisible. Il faudrait choisir des pages précises, tamponner à un endroit ne comportant pas de texte et le faire délicatement. Ceci ne regarde bien sûr que les bibliothécaires.

Pour ce qui est des restaurations abusives, les lecteurs sont priés de ne pas réparer eux-mêmes les livres, et de laisser cette tâche aux bibliothécaires. Ils devront tout simplement signaler les détériorations remarquées ou causées sur l'ouvrage.

En définitive, les détériorations sont nombreuses et fréquentes. Aucune collection de la bibliothèque n'est épargnée. Mais suivant la gravité de la situation et la répartition des dégradations, on peut supposer que les domaines de prédilection de détérioration sont les livres d'études, les livres d'art et de loisirs, les ouvrages techniques et scientifiques, les usuels et les bandes dessinées.

Quant aux périodiques, ils souffrent de déchirures et de découpages, surtout pour les revues spécialisées.

Des dossiers techniques, des articles sur le cinéma, des pages de publicité ou de réclame, des mots fléchés sont découpés.

II.2 Les détériorateurs et le sort des documents détériorés

II.2.1 Les détériorateurs

Un constat est fait : les documents sont détériorés. Mais par qui ?

Il est difficile de répondre à cette question parce que le forfait est accompli en cachette. Ce n'est donc pas très souvent qu'on surprend les lecteurs en flagrant délit de détérioration.

Et aucune catégorie ne sort blanche de cette situation : des enseignants aux étudiants, des fonctionnaires aux ouvriers, des plus grands aux plus petits : tout le monde est concerné.

En regardant de plus près les documents détériorés et les détériorations qui les attaquent, on est en mesure de supposer que ce sont les enfants qui maculent et gribouillent les livres ; que ce sont les jeunes qui découpent les images et les illustrations et les adultes qui annotent, font des graffiti ou s'acharnent aux articles pour la constitution de dossiers. Ceci dit, chaque usager est capable de faire n'importe quelle détérioration.

II.2.2 Que deviennent les documents détériorés ?

Les documents détériorés sont normalement réparés, suivant la gravité des cas, soit sur place, soit chez le relieur.

Par exemple : pour les pages manquantes ou très abîmées, on fait des photocopies des autres exemplaires disponibles et on les colle dans l'ouvrage détérioré.

Les livres annotés, gribouillés, soulignés ou salis sont nettoyés et laissés en circulation. Certains autres, ayant perdu leur intérêt, font l'objet de rebut et ne sont pas remplacés ; de même que les irréparables ou ceux qui coûteraient plus cher pour la réparation que de se procurer des exemplaires neufs.

Malheureusement, il y en a qui continuent à circuler, malgré leur état lamentable puisqu'ils ne sont plus disponibles sur le marché ou parce qu'ils coûtent cher pour être remplacés.

II.3 Le coût

Il est très difficile d'avoir une idée précise et exacte du coût des détériorations puisqu'on ne fait pas de statistiques. Pourtant, ce qui est certain, c'est qu'elles

se taillent une part importante dans le budget alloué aux acquisitions et au service de la reliure.

Un livre pourrait revenir en moyenne à 30 F pour la réparation. Il arrive aussi de racheter pour plus de 500 F un exemplaire pour remplacer un document détérioré mis au rebut !

II.4 Etude de deux cas

Nous avons choisi une bibliothèque publique et une bibliothèque scientifique pour évaluer, dans deux cas différents, l'ampleur des détériorations.

II.4.1 Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne

La Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne est fondée en 1820 et existe comme bibliothèque de lecture publique depuis 1960.

Elle compte 45 000 inscrits dont 35 000 lecteurs actifs.

Si on considère la ventilation par âge, il y a 31 000 adultes dont 19 000 femmes et 12 000 hommes, et 14 000 enfants. Par catégorie socio-professionnelles, on compte 37 % d'étudiants et lycéens, 10 % d'enseignants, 14 % de retraités et 39 % d'autres catégories sociales diverses.

La Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne emploie 74 agents dont 4 conservateurs et 21 bibliothécaires adjoints et contient 330 000 livres dont 160 000 en libre accès et a 350 abonnements aux périodiques.

Son budget s'élève à 15 millions de Francs.

Elle est composée d'une centrale, de cinq annexes et de deux bibliobus et réalise un prêt total de 709 000 dont la moitié pour la centrale.

Dans notre analyse, nous ne parlerons que de la centrale et de l'annexe de Carnot, installée depuis trois ans et demis. Nous nous appuierons sur les documents détériorés rassemblés en vue de l'exposition et sur notre sondage dans les rayons mêmes.

II.4.1.1 La centrale

La maison centrale comporte trois sections : l'une pour adultes, l'autre pour enfants et la troisième pour études.

II.4.1.1.1 Section adultes

Cette section, avec son personnel de 10 membres, de 850 prêts par jour et de ses 25 000 ouvrages, présente des collections en bon état, ceci grâce à la vigilance du personnel qui, lorsqu'il remarque un livre détérioré, par hasard ou par le concours des lecteurs consciencieux, s'empresse de le remettre au service de reliure pour être réparé.

Parmi les détériorations constatées, les arrachages viennent en tête ; ensuite, les découpages ; en troisième position, les annotations et graffiti et en quatrième place viennent les soulignements.

Par classes, on voit que ce sont les arts et loisirs, la géographie, l'histoire et la littérature qui sont les plus touchés.

Les romans parlant de l'amour, de la sexualité, de la mort ou de la guerre et les périodiques dont les articles sont découpés, ne sont pas épargnés non plus. On s'attaque également aux usuels dont les encyclopédies.

II.4.1.1.2 Section enfants

Ce secteur, qui compte 20 000 ouvrages et qui emploie 6 personnes, souffre surtout des détériorations involontaires puisque les enfants entretiennent en général des relations de respect mutuel entre eux-mêmes et le livre.

Mais cela n'empêche pas qu'il y ait des pages arrachées ou découpées. Sur 95 livres destinés au rebut pour la période de janvier-février 1987, 80 étaient détériorés par les enfants.

Ce qui est fréquent, ce sont des couvertures arrachées, des dos cassés ou abîmés, des gribouillages, des taches, des pages arrachées, déchirées ou découpées.

La collection qui est la plus affectée est FOLIO JUNIOR à cause de la fragilité de sa reliure. Les documents avec illustrations d'animaux exotiques et d'insectes, de peuplades étrangères sont les plus touchés.

II.4.1.1.3 Fond étude

Cette section, avec ses 14 personnes et 120 000 volumes, a une tradition de prêt (plus de 50 000 prêts par an) aux étudiants et élèves depuis 1960. Ses collections ne sont pas intactes, mais ce n'est pas alarmant. Cela est dû au fait qu'il y a très peu de documents en libre accès et que son public intellectuel éprouve

un minimum de respect à l'égard du livre qui lui est prêté.

Pourtant, on déplore des arrachages, des annotations et des soulignements pour les secteurs de droit, d'informatique, d'économie et de littérature. C'est surtout les précis, les manuels et autres livres de travail, tels que des ouvrages à feuilles mobiles, qui sont victimes de ces détériorations.

Les périodiques ne connaissent presque pas de dégats parce qu'on utilise, le plus souvent, des microfilms et des photocopies pour les documents les plus fragiles.

II.4.1.2 L'annexe Carnot

Cette annexe, qui fonctionne depuis 1983 et qui fait 178 000 prêts par an, emploie 10 personnes, a enregistré 7300 lecteurs pour un fond de 30 000 livres et 70 abonnements aux périodiques.

Elle est divisée en deux sections : enfants et adultes.

Son fond, qui est en général conservé en parfait état, accuse déjà pas mal de détériorations qui augmentent d'année en année.

On avait enregistré à peu près 130 documents pour adultes et 150 pour la section enfants après la première année d'existence mais le chiffre s'est accru depuis lors, pour atteindre environ 200 documents par an de chaque côté.

Faute de budget, on s'astreint plus aux réparations qu'aux rachats. D'où le risque de voir un jour des livres chers non remplacés !

On remarque surtout des découpages, des arrachages et des annotations avec des secteurs de prédilection de détérioration : sport, techniques et animaux pour les jeunes et livres d'études, d'art et de cuisine pour la section adulte.

Tandis que nous n'avons relevé aucune détérioration dans les romans, au contraire, les périodiques -en particulier les revues- accusent quelques découpages. Il faut souligner ici qu'à Carnot, les périodiques sont bien étalés sur un matériel approprié et sont prêtés à domicile, mis à part les journaux quotidiens. Chose rare !

II.4.1.3 Les détériorateurs

C'est très délicat d'incriminer une certaine catégorie de gens, mais si on considère le public qui fréquente cette bibliothèque, en majorité scolaire et étudiants,

si on prend en compte l'emplacement près de grands lycées, de l'université et de grandes écoles ; si on s'en tient à l'identité des documents détériorés et du genre de détériorations dont ils sont victimes, on peut tirer la conclusion suivante : les détériorateurs sont en grande partie des élèves et des étudiants, le reste de la partie étant attribuée aux autres catégories socio-professionnelles, les besoins du public, dans sa fréquentation d'une bibliothèque municipale, étant surtout scolaires, universitaires ou professionnelles.

II.4.1.4 Les mesures préconisées et le coût

II.4.1.4.1 Les mesures

Face à ces atteintes à l'intégrité de ce patrimoine culturel, le personnel de la Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne ne reste pas les bras croisés. Il a pris des mesures qui s'imposent. La plupart des livres neufs acquis sont directement envoyés chez le relieur pour être équipés, renforcés ou même reliés. Pour les livres détériorés, de petites réparations sont exécutées sur place avec des filmolux, du plastique, de la toile et de la colle ; quant aux travaux de renforcement, de massicotage, de cartonnage, de réemboîtement ou de couture, les documents sont expédiés chez le relieur spécialiste.

Le rachat est bien assuré, mais pas systématique, faute de moyens.

La photocopie, bien que chère puisqu'elle s'élève à 1 F par feuille, est assurée pour les gens qui en font la demande. On doit toutefois regretter que les machines ne soient pas directement accessibles par le public et se trouvent dans un endroit plus ou moins retiré. En tous cas, il faut reconnaître le mérite de l'annexe de Carnot qui s'est équipée d'un appareil de reproduction moderne avec photocopie en couleur.

Il reste le problème de la manipulation par le public à surmonter.

On a aussi entrepris des campagnes de sensibilisation du public par des expositions des documents détériorés. Nous espérons que la Bibliothèque Municipale profitera de la chance qu'elle a d'accueillir régulièrement des classes pour inviter les élèves à visiter ces expositions ou même les organiser au sein même des établissements.

Les enseignants, qui bénéficient d'un prêt spécial à la bibliothèque, pourront servir de moyen efficace de sensibilisation du monde scolaire.

L'application du règlement sera enfin plus rigoureuse, surtout en ce qui concerne les sanctions prévues pour ceux qui ne respectent pas le fond des collections de la bibliothèque.

II.4.1.4.2 Le coût

Tous ces efforts déployés demandent du personnel, même si le responsable de la bibliothèque affiche un certain optimisme en disant que "74 personnes qui travaillent à la centrale et aux annexes, ce n'est pas confortable mais suffisant". Celà passe encore, mais il y a le problème d'argent : les rachats et les réparations coûtent cher. A titre d'exemple, au service de reliure est alloué une somme à peine suffisante de 250 à 300 000 Francs. En moyenne, un livre neuf coûte 20 F pour l'équipement et un livre détérioré coûte 25 à 30 F pour sa réparation.

La Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne étant assaillie comme les autres centres documentaires de même statut par les détériorateurs incontrôlés, lutte efficacement pour maintenir en bon état ses collections afin qu'on ait envie de les lire, bien qu'il reste beaucoup à faire, d'autant que les moyens matériels et humains vont en diminuant par rapport à l'ampleur de la situation.

II.4.2 La Bibliothèque Universitaire de Lyon II : Université Claude Bernard

Cette bibliothèque, fondée en 1897, fait partie de la bibliothèque inter universitaire de Lyon et sert de section Lettres, Sciences Sociales et Juridiques.

Elle totalise 410 000 livres, 4 300 périodiques dont 1 000 titres vivants et 1 000 mètres de rayonnages de thèses.

Ces documents, gérés par 6 conservateurs, 7 bibliothécaires adjoints et 13 magasiniers, auxquels on ajoute 6 personnes pour assurer les tâches administratives, tandis que 4 autres assurent l'entretien des locaux.

La bibliothèque compte 10 359 lecteurs dont 8 693 pour le 1er et 2ème cycles ; 999 pour le 3ème ; 464 enseignants et chercheurs ainsi que 211 lecteurs autorisés dont 38 étudiants et 175 chercheurs.

Les prêts effectués se chiffrent à 79 500 dont 16 750 pour la communication sur place et 62 750 prêts à domicile.

II.4.2.1 **Quelle est l'intensité du phénomène de détérioration ?**

Cette bibliothèque, qui a peu de livres en libre accès et qui les stocke dans ses immenses magasins, n'est pas exempte de détériorations. D'après notre entretien

avec le responsable de la bibliothèque et notre sondage effectué sur place, nous avons constaté que les collections sont touchées par les annotations et graffiti, les arrachages, les reliures abîmées ou couvertures arrachées, beaucoup de soulignements et quelques découpages.

Les secteurs les plus durement touchés sont, par ordre décroissant, les usuels, les manuels de droit, de politique, de philosophie, d'histoire et de littérature auxquels il faut ajouter les revues spécialisées.

La Bibliothèque Universitaire étant presque une bibliothèque de conservation où tout est utile et a son importance, ce qui la différencie de la bibliothèque publique où on aspire à la nouveauté pour avoir un fond attirant et se faire de la publicité, a beaucoup de collections dégradées, surtout celles avec des reliures anciennes et les ouvrages de grand format.

Comme cette bibliothèque n'est pas un lieu de lecture désintéressée et que c'est surtout le contenu qui intéresse, les livres dégradés continuent à circuler ou à être consultés. On hésite à les mettre au rebut, surtout ceux qui sont pour le moment introuvables.

On en sauve quand même quelques-uns, selon les priorités et les exigences des utilisateurs.

II.4.2.2 Les mesures prises

Face à cet état, on s'est tourné vers les services de l'atelier de reliure inter universitaire, aux relieurs privés, mais on essaie les premiers remèdes avec de petites réparations locales.

Pour les irrécupérables qu'on doit absolument conduire au rebut, le rachat d'un exemplaire neuf s'impose s'il est disponible et, s'il n'est pas disponible alors qu'il est indispensable pour la consultation, on procède au microfilmage. Malheureusement, cela se révèle quelquefois impossible, faute de moyens financiers : le coût est élevé pour les livres d'études.

Pour les périodiques, surtout les revues scientifiques et spécialisées, et quelques thèses, le microfilmage s'impose.

S'agissant des documents rares et fragiles, ceux-ci sont exclus du prêt et de l'accès direct pour être consultés sur place et conservés dans les magasins.

Bien qu'il y ait deux appareils photocopieurs à la disposition des lecteurs pour éviter des files d'attente, le prix d'une photocopie à 1 F est élevé ; c'est pourquoi on pense à une réduction éventuelle du coût de la photocopie pour sauvegarder les usuels, mais également à faciliter la sortie de quelques livres frappés d'interdits de sortie pour qu'on fasse des reproductions à l'extérieur.

Enfin, les détériorations peuvent encourir des sanctions allant du remboursement du prix de l'ouvrage détérioré ou à son rachat, à l'exclusion totale de la bibliothèque en passant par la suppression temporaire. A l'entrée de la bibliothèque, il est visiblement marqué que "toute infraction fera l'objet d'un rapport à l'Université et entraînera l'exclusion de la bibliothèque.

Il faut noter aussi qu'on attire l'attention des lecteurs sur l'entretien des ouvrages par des affiches bien en vue : "prière de ne pas déposer les livres sur les radiateurs, la chaleur les abîme".

L'effort fourni pour trouver le mobilier approprié pour les documents et leurs usagers, pour les atlas et la salle des revues par exemple, est très appréciable.

L'absence de statistiques ne rendant pas facile l'appréciation de l'état des collections d'une bibliothèque, nous attendons beaucoup du tableau de bord qui, nous l'espérons, pourra apporter une aide efficace à l'étude systématique sur les détériorations et leurs conséquences, surtout dans les bibliothèques d'études.

CHAPITRE III : EBAUCHE DE SOLUTIONS

Parmi les ennemis des ouvrages, nombreux, dangereux et difficiles à éliminer sont les hommes. Pour les dissuader de leurs méfaits, il y a des mesures à prendre.

Brigitte Richeter l'exprime clairement en écrivant "Comme toute pédagogie, l'éducation du lecteur aura à la fois un caractère répressif, persuasif et dissuasif. Ses instruments sont le règlement, qui met davantage l'accent sur les contraintes, le guide du lecteur qui est plus didactique, les affichettes, les tracts, les papillons collés sur les livres, qui ressasseront les règles du bon usage, les renseignements et les conseils donnés par le service d'accueil et par le personnel. Le rappel des sanctions encourues pour la détérioration volontaire du domaine public, la présence d'appareils de photocopie en nombre suffisant et à un prix modéré sont des moyens de dissuasion efficaces pour ceux qui seraient tentés d'arracher les pages d'un livre". [5]

Ces mesures sont de deux ordres : mesures vis-à-vis du public pour les rappeler à la raison et les mesures internes qui concernent en priorité le personnel de la bibliothèque.

III.1 Les mesures vis-à-vis du public

III.1.1 Le règlement

Le règlement interne est très important parce qu'il joue le rôle de garde-fou et sert de référence pour tout ce qui porte atteinte à la bonne marche de la bibliothèque.

Ce document, où sont signalées les sanctions encourues lors des détériorations et où sont rappelés l'importance et le respect de l'ouvrage appartenant à la communauté, doit être remis aux lecteurs au moment de leur inscription à la bibliothèque. Ceux-là doivent se rappeler que, lorsqu'ils reçoivent la carte d'accès et ce règlement, s'engagent solennellement à respecter les règles qui régissent ces centres documentaires.

Nous proposons que dans ce règlement soit inséré un article qui interdise systématiquement au lecteur d'amener dans la bibliothèque de l'encre, de la colle, des aliments et des boissons (café, glace, chocolat, lait) ; la propreté vestimentaire et physique doit être exigée, ne fut-ce que pour le respect des autres et des documents en place.

III.1.2 Le contrôle

Un contrôle systématique sur les usuels et sur les ouvrages rentrant du prêt doit être effectué. C'est possible, facile et efficace.

Le mieux serait que les usagers eux-mêmes, avant d'emprunter un livre, le contrôlent page par page, afin qu'ils ne soient pas rendus coupables d'une dégradation imputable à quelqu'un d'autre.

Puis, lors de la remise des livres prêtés, le lecteur glisserait un billet portant son nom et le numéro de sa carte d'accès : ainsi, on pourrait connaître l'auteur de la détérioration.

Les personnes affectées au service de prêt, d'accueil ou de renseignement pourraient apporter une aide appréciable en examinant de plus près les livres revenant du prêt et en les triant avant de les remettre au magasin ou de les ranger sur les rayons.

Il serait aussi souhaitable de procéder à la vérification très rapide de l'ouvrage en présence du lecteur.

Alors, un effort considérable serait fait pour faire sentir aux lecteurs que les livres sont contrôlés et qu'il n'est plus du tout difficile de s'apercevoir qu'une page manque, est déchirée ou annotée.

Quant aux usuels, on peut prendre une heure par semaine, soit avant l'ouverture, soit après la fermeture de la bibliothèque pour se rendre compte de leur état et y apporter les réparations nécessaires.

III.1.3 La surveillance

La précaution la plus efficace est la surveillance humaine à laquelle tout le personnel doit collaborer pour prévenir ces actes de vandalisme. Cette surveillance doit être, non pas policière, mais délicate, discrète, régulière ou spontanée. Il faut donc faire le tour des salles, ou des rondes discrètes surtout dans les secteurs à haut risque : les usuels, les livres des Beaux-Arts, les livres d'études et les périodiques.

On ne devrait pas engager un surveillant pour assurer cette charge mais, si la situation l'oblige, une catégorie d'agents responsables de la lutte contre le vol et la dégradation des documents pourrait être affectée à la bibliothèque. Celà se pratique déjà dans les musées.

III.1.4 La formation

La formation fait partie des trois objectifs assignés à la bibliothèque : éducation, information ou documentation, loisir ou plaisir.

Les usagers doivent prendre conscience que les documents qui se trouvent à la bibliothèque sont à eux et qu'ils doivent en user avec respect.

On ne serait pas amené à frapper quelques documents d'interdit de prêt ou de les retirer de l'accès libre si les lecteurs étaient conscientisés et responsabilisés, d'où la nécessité de les sensibiliser.

La manipulation d'un livre s'apprend : certaines façons de tourner les pages, en évitant d'humecter son doigt ; ne pas transformer le livre en accoudoir ou en sous-main ; éviter d'empiler les livres par dizaine ou de les laisser ouverts, voire retournés pour marquer la page retenue ; saisir un livre par le milieu du dos et non par la coiffe ; ne pas casser les reliures ; se servir d'un signet et ne pas corner les pages ; ouvrir le livre sans précipitation ; résister à la tentation de souligner ou d'annoter le texte ; maintenir les livres dans des endroits sûrs, à l'écart des jeunes enfants et des animaux domestiques ; ranger très délicatement et bien droit le livre sur les rayons et apprendre à utiliser un serre-livre ; signaler les dommages causés ou constatés et ne jamais chercher à les réparer soi-même.

L'éducation des lecteurs passe par des affiches, des tracts, des badges ou gadgets portant, par exemple "pourquoi voler quand on peut emprunter ; pourquoi découper quand on peut photocopier ; ne réparez pas vous-même les ouvrages" ; par la diffusion d'un bulletin ou d'un guide du lecteur ; par des expositions des documents détériorés avec la mention "plus jamais ça" ; par des journées d'information ; par des conférences dans des écoles ou à la bibliothèque ; par des fêtes du livre qui améliorent l'image de la bibliothèque ; par des spots publicitaires à la radio ou dans les journaux locaux.

Passer par les enseignants et les instituteurs serait un bon moyen pour persuader les jeunes à ne pas découper les pages des ouvrages. Ici, nous voudrions signaler que, à l'opposé de l'adulte qui se soucie peu des prescriptions du code de bon usage, l'enfant grave bien dans sa mémoire les prescriptions reçues et les applique d'une façon spontanée.

Il faut faire comprendre aux usagers que les livres fréquemment consultés avec précaution resteront en bon état ; par contre, un ouvrage manié avec peu d'égards risque de tomber en poussière au bout de quelque temps. Avec affichage bien en vue des prix des périodiques et des ouvrages chers qui ont été détériorés

et qui ne sont pas remplacés, soit par manque de crédit, soit par indisponibilité au marché. Ils réfléchiront encore davantage sur les conséquences perverses des détériorations.

Parfois, les lecteurs connaissent mal l'origine du budget des bibliothèques et encore moins l'usage qui en est fait. Ils ne savent pas que l'information est un produit onéreux ; que les collections de la bibliothèque ont été achetées avec l'argent des contribuables dont ils font partie. Ce point capital doit figurer au programme de leur formation.

Cette éducation du public doit passer par le personnel qui devra donner l'exemple à suivre dans le respect des collections.

Les bibliothécaires doivent éviter des manipulations maladroites, comme coltiner les ouvrages comme des sacs de charbon, les jeter sur les tables avec brutalité, les arranger sur les rayonnages d'une façon désordonnée - les grands formats écrasant les petits- les documents étant très serrés. Il faudra veiller à recoller à temps une pièce qui s'en va, un fragment arraché ; il conviendra de maintenir les volumes bien droits.

"La généralisation de cet apprentissage aidera à faire reculer les pratiques autoritaires et répressives qui ont encore cours dans certaines bibliothèques. Elle instaurera avec l'usager des modes de relations où la participation aura une plus large part et contribuera à la mise en oeuvre progressive d'une véritable déontologie des bibliothèques". [6]

III.1.5 Une photocopieuse

Une photocopieuse vise à diminuer à la fois la tentative de vol et de dégradation par arrachage ou découpage en proposant un moyen rapide d'obtenir un substitut du document. Elle permet une appropriation dérivée et matérielle, limitée à des extraits sélectionnés.

Il faudrait en tout cas un appareil de reproduction moderne et pratique pour ne pas mobiliser le personnel à s'occuper des photocopies.

Elle doit être placée à un endroit facilement accessible à tous ceux qui en ont besoin.

Si un document est très fragile, la photocopie sera faite par le personnel ; il ne faudra surtout pas refuser systématiquement une photocopie d'un document parce qu'on peut ainsi courir le risque de voir l'ouvrage volé ou irrémédiablement lacéré.

Les usagers veilleront eux aussi à ne pas appuyer très fort sur le dos pour ne pas l'abîmer ou le casser.

On facilitera la reproduction en fournissant des jetons ou de la monnaie, de l'encre, du papier et même de l'aide si le besoin se fait sentir.

Quelquefois, on est tenté de renflouer les caisses d'une bibliothèque par le biais des photocopies en les vendant cher et en excluant du prêt beaucoup de livres importants et très demandés ; c'est une pratique à bannir. Au contraire, on pensera à réduire au minimum le prix de la photocopie, ce qui contribuera à sauvegarder les collections de quelques détériorations.

III.1.6 Sanctions

Toute atteinte à l'intégrité d'une collection peut entraîner une sanction. Mais pour que les sanctions en vigueur soient efficaces et persuasives, il faut les expliquer et les appliquer effectivement en fonction du degré de gravité des détériorations.

Il est conseillé de ne pas menacer l'usager et d'éviter des sanctions lourdes (exclusion de l'université ; non obtention de diplôme par exemple) ou l'affichage des noms des voleurs ou des détériorateurs parce que cela porterait un coup fatal à la réputation et à la fréquentation de la bibliothèque.

Les diverses sanctions doivent être appliquées d'une façon progressive : le remboursement des frais de réparation, le rachat du document détérioré, la suspension provisoire de prêt sont les recours les plus courants, tandis que l'exclusion définitive de la bibliothèque, par le retrait de la carte d'accès, le signalement aux responsables de l'université, l'interdiction de se présenter aux examens, le relevé d'identité et le dépôt de plainte sont rares.

Il y a lieu de signaler aussi que toute malversation des collections publiques peut entraîner l'application des peines prévues à l'article 257 du Code Pénal (endommagement d'objet appartenant au patrimoine national)[7] et par la loi n° 80-532 du 15 juillet 1980 relative à la protection des collections publiques

contre les actes de malveillance. [8]

Chaque institution documentaire définira ses stratégies d'application des sanctions en tenant compte des retombées éventuelles.

III.2 Les mesures internes

III.2.1 La reliure

La reliure a pour but de protéger un volume broché d'usage courant, de réunir des fascicules d'une suite ou de numéros d'un périodique.

Beaucoup de bibliothèques font de gros efforts pour relier leurs collections, mais elles devraient mettre l'accent sur les livres destinés au prêt à domicile, puisqu'ils sont les plus exposés, en reliant systématiquement les livres neufs. Il faut noter que la reliure d'un livre endommagé est d'un prix plus élevé que celle d'un livre neuf. Une bonne reliure doit être solide, simple et économique. La reliure est aussi importante que les acquisitions. Il faut donc y consacrer des crédits nécessaires pour remplir sa mission. Il est souhaitable que toute bibliothèque d'une certaine importance possède un atelier de reliure afin d'exécuter les reliures courantes et les petites réparations : les dos et les coins abîmés par exemple.

III.2.2 La conservation et la protection

Les activités d'une bibliothèque se résument en quatre points :

- conserver
- communiquer
- animer
- informer

mais les trois dernières dépendent de l'état des collections, de leur conservation. C'est pourquoi, l'un des rôles d'une grande bibliothèque est de maintenir les documents qu'elle a la charge de conserver dans un tel état qu'ils puissent toujours être disponibles pour les chercheurs du présent, comme pour ceux de l'avenir.

Il n'y a pas moyen d'éviter l'usure et la destruction des ouvrages, mais il faut leur assurer la longévité.

Il y a trois choses à faire pour une bibliothèque afin de lui assurer une bonne conservation de ses collections : le recolement pour se rendre compte de l'état des ouvrages, la réparation ou protection et la manipulation des documents.

III.2.2.1 Le recolement

Le recolement régulier est nécessaire pour repérer systématiquement les documents abîmés soit par l'usure, soit par vandalisme, afin qu'ils soient éliminés ou réparés.

C'est un travail de longue haleine et qui exige beaucoup de dévouement.

Le problème de personnel ne doit pas être un frein au bon fonctionnement du service ; ce n'est qu'une question d'organisation et de bonne volonté.

Il peut se faire une fois par mois, par trimestre, par semestre.

Si la bibliothèque déploie beaucoup d'efforts pour faciliter le plus possible l'accès aux documents qu'elle possède, pourquoi ne ferait-elle pas de même pour présenter des ouvrages en parfait état ?

III.2.2.2. La réparation et la protection

Le devoir du bibliothécaire est de s'assurer que les documents qui sont sous sa responsabilité sont protégés contre les dégâts aussi bien du stockage, de la consultation que du transport. Et comme l'ouvrage doit être maintenu dans son contenu et dans sa forme, il faut prolonger la durée de son utilisation jusqu'à la désuétude du texte qu'il contient.

Pour cela, il faut le protéger par le moyen le plus efficace à savoir une reliure solide. Celle-ci sera recouverte d'une feuille de matière plastique transparente.

Pour éviter les détériorations des pièces originales uniques ou très chères, il faut les protéger contre l'utilisation répétée en employant des photocopies, des reproductions, des facs similés et des microfilmages.

Avant de prêter un document rare, une reproduction préalable est nécessaire puisque le déplacement est un risque de disparition.

Un autre moyen de protéger un document menacé de destruction est la restauration dont le but est de fournir un objet neuf restauré conservant autant qu'on le peut, des qualités fonctionnelles, visuelles et tactiles de l'original. La restauration étant par essence une procédure absolument inévitable.

Une attention particulière sera portée aux livres non reliés, aux feuilles volantes, exposés à la détérioration. Ils devront être placés dans les chemises, boîtes ou classeurs.

Enfin, les abus des expositions, les dangers de transports pour les prêts inter surtout qui doivent se faire avec beaucoup de précaution, de roulage et de pliage de documents sont à éviter.

III.2.2.3 La manipulation des documents

"Comme c'est le personnel de la bibliothèque qui manipule le plus fréquemment les documents, il est essentiel que l'ensemble du personnel soit formé aux meilleures méthodes pour manipuler et transporter toutes les sortes de documents"[9] Ainsi, ils auront compris qu'ils doivent sans doute conserver pour les générations futures les trésors des générations passées, mais que leur devoir plus pressant encore est de satisfaire, d'une façon totale, aux besoins de la génération actuelle.

Les fonds de bibliothèque leur sont confiés ; aussi leur appartient-il de s'assurer que les collections sont utilisées d'une manière qui ne les endommage pas.

Ils devront veiller à ce qu'il n'y ait pas d'excès de lumière ou de chaleur lors de la photographie, à ne pas exposer les livres à l'humidité, à ne pas trop serrer les ouvrages sur les rayons de peur d'abîmer les reliures ou les couvertures, à ne pas non plus laisser trop de jeu entre les volumes qui risquent de s'affaisser et de se déformer, à ne pas empiler trop de documents dans les bacs ou chariots, etc...

La conservation, la préservation et la restauration sont trois priorités à respecter à la bibliothèque. La négligence de ces mesures peut créer des conditions catastrophiques dans une bibliothèque et être dommageable à son image de marque puisque les ouvrages en mauvais état n'attirent personne et deviennent vite inutilisables.

III.2.3 Les périodiques

"L'expérience montre que certains lecteurs ne seraient jamais revenus dans une bibliothèque publique si un jour il n'y avait pas trouvé de périodiques, journaux ou revues. Le périodique en effet, parce qu'il tient au courant d'une certaine actualité politique, littéraire, scientifique, sportive, etc... présente un attrait que le livre pour beaucoup n'a pas". [10]

La valeur documentaire des périodiques ne cesse donc de croître et entraîne naturellement une augmentation des demandes de consultation qui ont pour conséquence une usure ou dégradation rapide de ces documents, fragiles dès le départ à cause de leur format et de la mauvaise qualité de leur support papier. Il faut donc prendre des mesures de protection.

Les derniers numéros qui doivent être mis à la disposition du public seront présentés dans une reliure provisoire taillée dans un matériau transparent (matière plastique). Tous les numéros seront systématiquement reliés puisque des fascicules isolés se conservent mal, se perdent ou risquent d'être victimes du vol.

Le mobilier approprié pour l'étalage des périodiques consiste en tables un peu inclinées pour lire ou consulter ces périodiques et de grands formats sont indispensables.

Pour les périodiques précieux ou très spécialisés, il sera préférable de ne pas les mettre en accès direct, mais de les demander aux banques de prêt.

Certains périodiques anciens ou rares seront reproduits par microfilms afin de les soustraire aux manipulations et de mieux assurer leur conservation.

Ce procédé de reproduction coûteux peut être réalisé sur un plan collectif. Certaines bibliothèques ont déjà commencé ce microfilmage.[11] Ainsi seront protégés ces documents qui revêtent une importance capitale et qui coûtent trop cher à la bibliothèque.

III.2.4 Les statistiques

Pour prendre des mesures appropriées, définir les actions les plus adéquates à mener contre les détériorations et même à les prévenir, il faut connaître la situation réelle et concrète des collections de la bibliothèque basée sur des chiffres parlants et fiables.

Or, aucune bibliothèque, pour le moment -excepté la B P I- n'est capable de fournir les statistiques sur ce fléau qui n'épargne pourtant aucun établissement documentaire.

Il suffirait tout simplement de connaître les différentes détériorations, le nombre de livres détériorés, le taux de détérioration selon les classes, le nombre de livres irrécupérables destinés au rebut, celui des documents réparés, le coût des réparations et des rachats et d'avancer des hypothèses sur les détériorateurs.

Nous espérons que le tableau de bord documentaire pourra apporter une aide appréciable pour combler ces lacunes surtout en ce qui concerne les catégories socio-professionnelles des lecteurs, l'actualité des fonds, la conservation des collections.

III.2.5 La disposition des locaux

La disposition des salles par rapport aux documents favorise quelquefois la détérioration : les salles de lecture cachées ou avec des coins, la proximité des toilettes et des vestiaires aux salles de lecture.

L'idéal serait que l'emplacement du système électronique antivol soit un passage obligé pour sortir de la bibliothèque, aller à la toilette ou au vestiaire. Aussi, dans les plans de construction, les salles de lecture et de libre accès devraient être débarrassées de tout coin et se situer non loin de la banque de prêt.

CONCLUSION

La bibliothèque d'aujourd'hui n'est plus seulement un lieu d'archivage et de conservation mais aussi un lieu de vie et de création qui doit faire en sorte que la lecture, élément royal pour la transmission de l'information, du patrimoine, devienne un réel plaisir.

Elle doit donc offrir un meilleur service en présentant à ses lecteurs des documents en parfait état. Pour cela, elle doit tenir compte de son environnement, analyser sa situation interne et externe puisque son image de marque et sa raison d'être sont en jeu.

La bibliothèque (ainsi que tous les livres qui en font partie) étant la propriété de la collectivité, tout membre de cette collectivité a le droit, mais aussi le devoir d'en faire usage raisonnablement. Il devrait se sentir responsable des ouvrages mis à sa disposition et veiller à ce qu'ils soient utilisés dans les meilleures conditions possibles. Il ne doit pas être égocentrique : d'autres lecteurs auront besoin du même document et en bon état. Il évitera ainsi à la bibliothèque de dépenser pour réparer des livres détériorés ou même de les remplacer après une courte durée d'usage.

La protection des collections est l'affaire de tous : une vigilance quotidienne des responsables des bibliothèques, une bonne formation du personnel, une série de recommandations au public et des campagnes de sensibilisation des lecteurs, des dispositions pratiques, une surveillance attentive et discrète concourront à diminuer les attaques dont sont victimes nos collections.

Ici, le personnel de la bibliothèque doit se sentir le premier à être concerné par la réussite du projet culturel de la bibliothèque. La diminution des crédits et le nombre du personnel qui n'augmente pas ne peuvent en aucun cas infléchir sa ferme détermination à assurer un service digne de ce nom ; au contraire, il faut se montrer capable d'intervenir avec des moyens modestes dont on dispose.

Comme toute administration qui veut atteindre ses finalités, la direction de la bibliothèque mobilisera, agencera et organisera les ressources humaines et matérielles à sa disposition pour relever le défi lancé par les détériorations en inscrivant, parmi ses priorités, la lutte contre ce fléau.

Mais sans vouloir restituer au livre le caractère sacré qu'il a encore aux yeux des

génération anciennes, on est forcé de garder toujours à l'esprit que s'il faut choisir entre deux maux : la non utilisation par les lecteurs des ouvrages et l'utilisation abusive qui va jusqu'à la dégradation ou le vol, c'est incontestablement le second qu'il faut choisir. A nous de mettre en oeuvre les moyens appropriés pour qu'on ne soit pas amené à ce choix malheureux.

Nous terminerons pas ce constat que nous partageons avec la Direction du Livre et de la Lecture et la Direction des Bibliothèques des Musées et de l'Information Scientifique et Technique.:

"Parmi les ennemis des livres, le plus redoutable n'est autre que le lecteur lui-même ; sans lui, les principaux problèmes de conservation ne seraient sans cesse remis sur le métier. Mais il faut bien convenir que cette hypothèse est une vue d'esprit, fort heureusement. Car le destin du livre, son passé, comme son avenir, est contenu dans ce paradoxe qu'il doit être utilisé pour que soit assuré sa survie intellectuelle ; un livre privé de lecteurs, même potentiels, est un objet sans âme et c'est à la torture physique que lui infligent ses utilisateurs qu'il doit son existence. Il en sera toujours ainsi, c'est un postulat dont bibliothécaires et lecteurs ont à s'accomoder". [12]

Comme on s'est préoccupé du vol jusqu'à ce qu'il soit maîtrisé grâce à l'installation des systèmes antivols électroniques, pourquoi ne fournira-t-on pas les mêmes efforts pour éliminer le mal de la détérioration ?

NOTES

1. Dumont-Fillon, A. Le vol et la dégradation des livres en bibliothèques : l'exemple parisien de la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou. Villeurbanne 1986.

2. Bleton, J. Organisation des bibliothèques. Paris 1958, p. 1

3. Barbier-Bouvet, J.F. Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou. Paris, 1986, pp. 125-126.

4. Idem

5. Richeter, B. Précis de bibliothéconomie. Paris, 1982, p. 116.

6. Idem

7. "Article 257 (Loi n° 80-532 du 15 juillet 1980).

"Quiconque aura intentionnellement détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues ou autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique, et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 500 F à 30 000 F".

"Article 251-1 (Loi n° 80-532 du 15 juillet 1980).

"Sera puni des peines portées à l'article 257 quiconque aura intentionnellement... porté atteinte à l'intégrité d'un objet ou document conservé ou déposé dans les musées, bibliothèques et archives appartenant à une personne publique ou chargée d'un service public ou reconnu d'utilité publique..." Code Pénal 1984-85, pp. 145-146."

8. "Loi n° 80-532 du 15 juillet 1980 relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance.

Art.3. Sans préjudice de l'application des articles 16, 20 et 21 du Code de Procédure Pénale, peuvent être habilités à procéder à toute constatation pour l'application des articles 257-1 et 257-2 du Code Pénal et des textes ayant pour objet les protections des collections publiques :

- les fonctionnaires et agents chargés de la conservation ou de la surveillance des objets ou documents visés à l'article 251-1.

- les gardiens d'immeubles ou objets immobiliers classés ou inscrits , quel qu'en soit le propriétaire.

Ces fonctionnaires, agents et gardiens doivent être spécialement assermentés et commissionnés aux fins visées aux alinéas précédents dans des conditions fixés par Décret en Conseil d'Etat.

Art.4. Les procès-verbaux dressés par les fonctionnaires, agents et gardiens désignés à l'article 3 ci-dessus sont remis ou envoyés au Procureur de la République dans le ressort duquel l'infraction a été commise. Cette remise ou cet envoi a lieu, à peine de nullité, dans les cinq jours au plus tard, y compris celui où l'infraction a été constatée.

Art. 5. En cas de nécessité, les accès de lieux ou établissements désignés au cinquième alinéa de l'article 257-1 du Code Pénal peuvent être fermés et la sortie des usagers et visiteurs contrôlée jusqu'à l'arrivée d'un Officier de Police Judiciaire" Code Pénal 1984-85, pp. 146-147.

9. Dureau, J.M. et Clements, D.W.G.

Principes de sauvegarde et de restauration des documents des bibliothèques. Villeurbanne, 1987, p. 18.

10. Bleton, J.

Instructions sommaires pour l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques publiques : local et mobilier des bibliothèques publiques. Paris, 1958, p. 49.

11.

"Afin de protéger les collections des périodiques de la bibliothèque, nous procédons au microfilmage d'une partie de celles-ci. C'est cette reproduction microfilm qui doit être communiquée lorsqu'elle existe, et non le document original.

Si un lecteur estime qu'il a des raisons impérieuses de consulter l'original, celles-ci seront examinées par un conservateur qui pourra, si cela s'avère absolument nécessaire, accorder une autorisation exceptionnelle de consultation". Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu à Lyon.

12. Ministère de la Culture (D.L.L.), Ministère de l'Education Nationale (DBMIST)

Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques. Villeurbanne, 1983, p. 199.

BIBLIOGRAPHIE

1. Altmayer, O. Equipement et réparation des livres. Association des bibliothécaires français. Bulletin d'information, n° 49, 1965, 249-251.

2. Barbier-Bouvet, J.F. Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou. Paris, 1986.

3. Bibliothèque Nationale Le service des magasins et de la salle de travail du département des imprimés. Paris, 1960.

4. Bibliothèque Publique d'Information. Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèques. Paris, 1986.

5. Bléton, J. Instructions sommaires pour l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques publiques : local et mobilier des bibliothèques publiques. Paris, 1958.

6. Bléton, J. Organisation des bibliothèques. Paris, 1962.

7. Boucher, A. Le service de préservation et de réparation. La Pocatière, 1970.

8. Breillat, P. Conservation des collections. Paris, 1957.

9. Direction chargée des bibliothèques et de la lecture publique. Bibliothèques. Traitement. Catalogage. Conservation des livres et des documents. Paris, 1971.

10. Dumont-Fillon, A. Le vol et la dégradation de livres en bibliothèques : l'exemple parisien de Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou. Villeurbanne, 1986.

11. Dureau, J.M. Dossier sur la conservation des documents. Villeurbanne, 1985.

12. Dureau, J.M. Principes de conservation et de restauration des collections dans les bibliothèques. Bulletin des bibliothèques de France. Tome 25, n°4, 1980, 161-166.

13. Dureau, J.M. and Clement, D.W.G. Principles for the preservation and conservation of Library materials. The Hague, 1986.

14. Flieder, F. et Ducheim, M. Livres et documents d'archives : sauvegarde et conservation. Paris, 1983.

15. Gasurel, J. Un espace pour le livre. Paris, 1984.

16. Horton, C. Cleaning and Preserving Bindings and related materials, Chicago, 1969.

17. Lydenberg, H.M. The care and repair of books. New-York, 1960.

18. Ministère de la Culture (DLL). Ministère de l'Education Nationale (DBMIST) Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques. Villeurbanne, 1983.

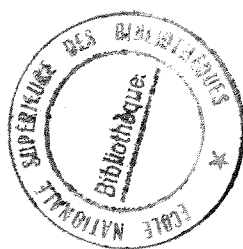
19. Ministère de l'Education Nationale. Direction des Bibliothèques de France. Instructions sommaires pour l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques publiques. Conservation des documents. Paris, 1954.

20. Ratcliffe, F.W. Preservation policies and conservation in British Libraries. London, 1984.

21. Roux, H.F. L'association pour la conservation et la reproduction photographique de la presse (A.C.R.P.P.). Bulletin de la bibliographie de France, 4e année, n° 7-8, juillet-août 1959, 343-347.

22. Rencontres internationales pour la protection du patrimoine. Protection contre les déprédations et dégradations du fait de l'homme. Colloque. (1er, 13-15 novembre 1985, Avignon).

23. Richter, B. Précis de bibliothéconomie. Paris, 1982.
24. Rider, G. Sauvegarde des collections de la Bibliothèque Nationale. Bulletin de la Bibliothèque Nationale, n° 33, 1979, 99-103.
24. Seymour, R. Le problème des bibliothèques françaises. Petit manuel pratique de bibliothéconomie. Paris, 1983.
26. Swartzburg, S.G. Preserving Library Materials. A Manual. London, 1980.



ANNEXES

1. RESULTATS DE NOTRE ENQUETE

Cette enquête a été réalisée auprès de nos collègues, étudiants à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire.

La rédaction de ce questionnaire est celle d'un amateur qui ne prétend pas avoir respecté toutes les règles prescrites pour rédiger un formulaire d'enquête, mais notre objectif était de faire parler les gens. Nous signalons aussi qu'il a été tout particulièrement adressé aux étudiants fonctionnaires puisque nous voulions recueillir l'avis des professionnels.

Ce qui ressort de cette enquête est l'indignation générale : les détériorateurs sont qualifiés d'irresponsables, d'inconscients, d'égoïstes et de négligents à l'égard du bien public.

La responsabilité du personnel de la bibliothèque est mise en cause également, tout au moins en ce qui concerne le prêt, le coût de la photocopie.

1. Pourquoi les usagers détériorent-ils volontairement les ouvrages mis à leur disposition ?

- parce qu'ils ne sont pas conscients que le livre est un bien public qui appartient à tous et non à une seule personne.
- parce qu'ils en ont besoin.
- parce qu'ils ne peuvent les emprunter ou les photocopier.

2. Est-ce que les détériorations peuvent être involontaires ou accidentelles ?

- Oui et par imprudence. Exemple : inconsciemment par un petit frère ou une soeur.
- des livres sur les plages peuvent être facilement trempés.
- de tout petits enfants peuvent gribouiller ou souiller les ouvrages qu'ils trouvent à leur portée.
- Oui, par négligence : brûlures de cigarettes, mains sales ou grasses.

3. Selon vous, quelles sont les personnes qui détériorent les documents dans les bibliothèques ?

- des adolescents, élèves ou étudiants.
- aucune catégorie très précise : enfants ou adultes, fonctionnaires ou ouvriers, étudiants ou enseignants. Donc, toutes catégories confondues.
- peut-être une plus grande proportion de scolaires pour illustrer leurs cours ou leurs exposés.
- des personnes qui n'ont pas encore pris conscience de la valeur de ce qu'ils ont entre les mains.
- ce sont des personnes marginales.

4. Pourquoi les lecteurs arrachent-ils les pages ?

- l'on doit constater que dans les bibliothèques universitaires, les pages sont le plus souvent arrachées que dans les bibliothèques municipales, cela pour diverses raisons :
 - * manque de temps de lire pour les étudiants
 - * parfois un service de photocopie défaillant ou cher
 - * ouvrages rares qui ne sont consultés que sur place, souvent par plusieurs personnes à la fois.

- parce qu'ils veulent les avoir à eux seuls.
- parce que, parfois, les modalités de prêt ne leur sont pas favorables ou la durée de prêt est insuffisante.
- parce qu'ils n'ont pas assez de temps à passer à la bibliothèque.

5. Pourquoi les découpent-ils ?

- ils ont leurs raisons propres à eux.
- pour disposer directement d'un texte qu'ils ne peuvent ou ne veulent photocopier ou acheter.
- pour impossibilité de faire des photocopies.
- c'est une autre forme de folie.

6. Pourquoi déchirent-ils des pages entières sans les arracher ?

- par réaction à une insatisfaction des prestations attendues du personnel.
- pour protester contre le contenu d'un livre qui leur déplaît.
- j'ose croire qu'il s'agit d'actes commis par inadvertance.
- par pur égoïsme.

7. Pourquoi les lecteurs annotent-ils les ouvrages ?

- parce qu'ils en ont acquis l'habitude avec leurs propres ouvrages et pensent que ceux de la bibliothèque leur appartiennent.
- soit pour leur commodité personnelle (passages qui les intéressent), soit pour protester contre le contenu du texte.
- par réflexe incontrôlé.
- par manque de conscience.

8. Pourquoi soulignent-ils dans ces ouvrages ?

- par commodité personnelle, mais ils oublient que le livre appartient à la collectivité prêteuse et non au lecteur qui l'a en main.
- parce qu'ils trouvent important les passages soulignés.

9. Pourquoi y a-t-il des souillures et gribouillages dans les ouvrages ?

- parce que l'utilisateur en a voulu ainsi.
- par bêtise ou par méchanceté.
- souvent par inattention.

10. Comment réagissez-vous ou réagirez-vous devant toutes ces détériorations subies par les documents ?

a/ des pages manquantes ?

- remplacer les ouvrages si possible
- cela me vexe
- cela m'énerve

b/ des pages déchirées ?

- éliminer le document et le remplacer
- cela me révolte

c/ des pages maculées ?

- éliminer le document et le remplacer si possible
- je pardonne

d/ des pages annotées ?

- effacer
- indifférent sauf si les annotations sont fausses

e/ des pages soulignées ?

- effacer
- je ne fais rien

2. QUELQUES ARTICLES DU REGLEMENT INTERIEUR

de la BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE Saint-Etienne

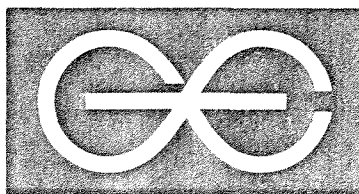
- Art.1** La B.M. est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.
- Art. 4** Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la bibliothèque.
- Art.12** Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés.
- Art. 14** En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur.
- Art. 15** En cas de détériorations répétées des documents de la bibliothèque, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.
- Art. 16** Les usagers peuvent obtenir la reprographie d'extraits de documents appartenant à la bibliothèque. Ils sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reprographie des documents qui ne sont pas dans le domaine public. La reprographie de fonds anciens et de conservation est soumise à autorisation préalable.
- Art. 17** Les usagers peuvent, après autorisation du bibliothécaire, prendre des photographies des documents appartenant à la bibliothèque.
Ils sont tenus, le cas échéant, de remettre gratuitement à la bibliothèque un exemplaire de chaque cliché.
- Art. 19** Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque et d'une façon générale, tout comportement susceptible de gêner le public ou le personnel peut entraîner l'exclusion des locaux.
- Art. 22** Tout usager est tenu de se conformer au présent règlement.

Art. 23 Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Art. 24 Le personnel de la bibliothèque est chargé, sous la responsabilité du bibliothécaire, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage public.

3. PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS DETERIORES

la Grande Encyclopédie



Nous avons constaté avec regret
que ce livre avait été détérioré.
Hélas, notre budget ne nous permet
pas de retirer et remplacer tous
les livres abîmés par des "lecteurs".

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, rue du Montparnasse, et boulevard Raspail, 114, Paris-VI^e.



s animaux de cette époque était liée à la mer.
tiquement tous les groupes d'invertébrés. Les
ensent qu'il y eut d'importantes modifications

GIE DE NOTRE PLANÈTE

l'ère	Période	Époque	Éloignement par rapport à notre époque (en millions d'années)
ozoïque ernaire ion	Holocène		période contemporaine — 0,02
	Pléistocène		0,02 — 0,7
ions	Tertiaire supérieur Néogène	Pliocène Miocène	0,7 — 25
	Tertiaire inférieur Paléogène	Oligocène Eocène Paléocène	25 — 70
ou	Crétacé	Supérieur Sénonien Turonien Cénomannien	70 — 140
		Inférieur Albien(en Angleterre Gault) Néocomien	
	Jurassique		140 — 185
ou	Trias		185 — 225
	Permien		225 — 270
	Carbonifère		270 — 340
	Dévonien		340 — 390
	Silurien		390 — 430
	Ordovicien		430 — 480
	Cambrien		480 — 570
s s	Algonkien		570 — 1200
	Huronien		1200 — 1800
s			1800 — 3500
at chimique de la Terre			3500 — 4500
Terre			4500 — 5000

un film magnétique qui commencerait
à l'histoire de la Terre depuis le début
du péroubrien, au rythme d'une seconde
de projection pour 1000 années, durera
un peu plus de 4 jours ! (mais seuls les
8 derniers siècles viendraient se dérouler
la probabilité — depuis les Chaldéens, les
Égyptiens et les Chinois "l'origine" — et
2^e Histoire) -

Drôle de drame...

Remontons dans le temps.

Les hommes (hommes-singes ?) sortaient lourdement de l'inconscience. Une fumée envahissait leur cerveau ; un rudiment de conscience s'allumait comme une flamme de bougie.

Les hommes (quel âge *mental* avaient-ils ? deux ans ? trois ans ?) commençaient à « se rendre compte ». Ils devenaient « conscients d'être conscients ». Ils se rendaient compte « qu'ils se rendaient compte »...

Drôle de drame en effet ; il n'est pas difficile de se remettre à leur place puisque, dans une large mesure, nous y sommes encore.

Ils avaient deux ou trois ans d'âge mental, malgré leur puissance physique. Pour parents, ils avaient leurs chefs de tribus, puissants, omnipotents, comme dans les sociétés de phoques. Ils sortaient de la nuit de l'inconscience animale ; mais cette nuit, pour eux, avait été douce et rassurante, comme la nuit inconsciente du fœtus. Et, comme un enfant à la naissance, ils étaient jetés hors de l'inconscience et de son confort.

Un peu de conscience apparaissait comme un îlot incertain sur un océan de dangers. Vous n'auriez pas été terriblement angoissés, vous, devant la chaleur terrifiante ou bénie du soleil, la lune glauque, les orages, la terre qui produisait des fruits comme une femme, les eaux profondes, mystérieuses, capables de féconder la terre et de donner l'abondance, mais capables aussi de tout engloutir, comme l'inconscient engloutit le Moi ?

Alors, angoissés, éblouis, ils regardèrent où ils pouvaient voir. « En haut », c'était l'infini où ne pouvait que trôner un personnage infini. Et, dans cette direction, ils cherchèrent le responsable de ce qui leur arrivait. Ils y cherchèrent le Guide, le grand « Chef de tribu » qui maniait le soleil et la pluie, le tonnerre et la mort, la vie et la nuit, et dont il fallait s'assurer les faveurs.

C'est ce qu'ils firent ; c'est ce que nous faisons encore. Déjà des archétypes naissaient, à travers les émotions en-

gendrées par « ce qui vient d'en haut » : le Chef du ciel, la punition, la foudre, le soleil, la vie, la lune, la mort, la pluie, le tonnerre ; et par « ce qui vient d'en bas » : les profondeurs des eaux noires, le danger, les entrailles de la terre, les lieux sombres où s'en vont ceux qui sont châtiés... Et devant ce gigantesque déploiement des forces naturelles, comment auraient-ils pu ne pas se sentir *coupables d'exister* ? *Question idiote car le sentiment de culpabilité n'est pas lié à des choses impalpables.*

Les hommes brisés

Mais il y a plus. Auparavant, ils étaient totalement inconscients. Ils étaient *comme* les animaux, *comme* la nature. Puis, soudain, ils *n'étaient plus comme* la nature, les animaux, et les plantes. Ils devenaient *différents*. Ils devenaient, par leur rudiment de conscience, *séparés* de cette Nature. *Ils devenaient divisés*. Vraiment, ce dut être un drame affreux pour leur psychisme, un choc aussi grand que celui que ressent l'enfant qui sort du ventre de sa mère et garde, tout au long de sa vie, la nostalgie inconsciente d'y retourner.

Pour ces hommes, dont le Moi n'était qu'une ébauche, dont le Moi flottait comme un tonneau percé sur une mer dangereuse, ce fut une espèce de cauchemar. Mais ils devaient commencer à se diriger, à choisir, à décider, à commander, à obéir, *en sachant vaguement qu'ils le faisaient*.

Ces hommes-là n'étaient plus une totalité inconsciente ; ils se brisaient en deux tronçons : un peu de raison consciente, d'une part, un énorme inconscient de l'autre.

Cette histoire devait continuer jusqu'à nos jours ; et continuera probablement bien au-delà.

L'homme coupable¹

Il est un fait : une culpabilité sourde, diffuse, gênante, habite l'homme depuis toujours, au même titre que l'angoisse. On peut considérer qu'il existe un archétype de la culpabilité. Il s'agit d'un sentiment lourd, vague, celui d'être

1. Je reviendrai, en page 363, aux sentiments de culpabilité, toujours présents dans les névroses. Ils sont souvent inconscients, et produisent des symptômes tels que : angoisse diffuse, peurs, sentiments d'infériorité, timidité, comportements masochistes, soumissions, agressivités, besoin de paraître parfait, etc. Mais je ne parlerai ici que de la culpabilité *normale* qui stagne dans les tréfonds de tout individu.

*ce est
vivement
imaginatif
et subjectif*

*Qu'est
pas le "moi"
au-delà de la
conscience ?
différence (no
de la nature
mais c'est
le indicant de
la nature*

173210

Dave Marsh

7-24 S4
MAR
CE1

~~AD~~

BENEFATE

Toruk

C. E-1

Q. E. 2. 14



**Bruce
Springsteen**

SPRINGSTEEN n/B T V CE

rock & folk Albin Michel

Il s'agit donc d'une amélioration des conditions de vie des adultes. On a suggéré l'hypothèse d'un climat plus favorable. Mais nous possédons, pour le XVIII^e siècle, de nombreux renseignements météorologiques qui montrent que le climat était le même qu'au XVII^e ou au XIX^e siècle.

En fait, il semble qu'on doive rechercher les causes de la baisse de la mortalité des adultes dans l'amélioration de l'alimentation. Pendant longtemps, la plus grande partie de la population européenne a été sous-alimentée, comme le sont encore aujourd'hui les populations de l'Asie et d'une partie de l'Afrique. Elle n'offrait alors à la maladie, aux épidémies qu'une résistance minime. Depuis le XVI^e siècle, l'alimentation de la population européenne est en voie de transformation complète grâce à l'importation de plantes nouvelles venues d'Amérique : maïs, pommes de terre, haricots, potirons. Chaque année, depuis le milieu du XVI^e siècle, la culture de ces plantes a gagné du terrain, leur consommation directe ou indirecte — par exemple celle du maïs sous forme de volailles engraisées — a fait des progrès. L'Européen consomme aussi plus de sucre, venu également en grande partie d'Amérique. Il est caractéristique de noter qu'à Montauban, près de Toulouse, les marchés sont régulièrement approvisionnés en maïs à partir de 1717, et que c'est à partir de 1730 qu'on y voit fléchir le taux de mortalité des adultes. En Italie, M. Gino Luzzato note, à la même époque, le développement de la culture du riz, du maïs et de la vigne¹⁵. Ainsi la découverte de l'Amérique, une meilleure connaissance des pays asiatiques seraient-elles une des origines, par l'intermédiaire de l'importation des plantes nouvelles, de la hausse de la population qui caractérise si nettement l'histoire de l'Europe occidentale au XVIII^e siècle.

2. — Quelles ont été les conséquences de cette croissance démographique? D'abord un accroissement des jeunes, dans tous les pays de l'Europe occidentale. Le XVIII^e siècle est le siècle des jeunes ; ils tiennent une place considérable dans les révolutions de la fin du siècle. Nous y reviendrons. Mais aussi l'accroissement du nombre des pauvres et une acuité du problème du ravitaillement.

En effet, les classes supérieures, la noblesse et la bourgeoisie, furent assez peu touchées par la baisse de la mor-

demo : ph d'Europe et de l'Europe
→ une question de paupérisme.

talité des adultes. Déjà bien nourries, elles offraient moins de prise à la maladie que les classes populaires. Ce sont celles-ci, au contraire, qui ont profité des améliorations dans l'alimentation. Mais si ces pauvres survivent, ils vivent mal. Le grand problème qui se pose à la fin du XVIII^e siècle en Europe est celui de la nourriture et de l'emploi de la main-d'œuvre accrue. La Russie, l'Autriche, la Prusse, qui disposaient d'immenses territoires incultes, entreprennent une véritable colonisation intérieure. La Suisse, l'Allemagne rhénane, l'Angleterre, l'Irlande envoient des colons en Amérique. Mais à cette époque, ni les Français ni les Italiens ne s'expatrient, la France perd d'ailleurs le Canada en 1763. Ainsi dans les villes, et surtout dans les campagnes, le nombre des sans-travail augmente. En France, à la veille de la Révolution, il y a une quantité effroyable de vagabonds. Ces vagabonds, sans terre, sans « feu ni lieu », habitent les forêts, où ils se font charbonniers, envahissent les communaux, essaient de tirer parti des landes et des marais. Ils sont, bien entendu, les adversaires d'un système social qui les met au ban de la société. Ils deviennent rapidement des « brigands »¹⁶.

3. — Nous en arrivons maintenant à la troisième question : quelle est la composition de la population italienne pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle? Deux points sont importants, la structure par âge, et la répartition entre villes et campagnes. Dans ces deux domaines, il est difficile, aussi, de donner des précisions. Toutefois, étant donné la rapide croissance de la population italienne depuis 1750, il n'est pas aventuré d'affirmer que 40 pour 100 de celle-ci avait moins de vingt ans en 1796. Comme la population de la France et de l'Angleterre, à la fin du XVIII^e siècle, c'est une population jeune. La plupart des écrivains politiques italiens qui prennent le parti des « lumières » sont des jeunes, comme le seront les révolutionnaires, après 1796.

Quant à la répartition de cette population entre villes et campagnes, on ne sera pas surpris de la prépondérance de la population agricole. Toutefois il faut distinguer entre population rurale, moins nombreuse qu'en France, où elle atteint 85 pour 100 du total, et population agricole. En effet, en Italie, la population se groupe souvent en agglomérations.

→ demo : cause le meilleur
alimentation.



CHAPITRE 35

Sur l'étagère

En France, les jeunes filles ont une vie ennuyeuse jusqu'à leur mariage quand *Vive la liberté*¹ devient leur devise. En Amérique, comme chacun sait, elles signent de bonne heure leur déclaration d'indépendance et profitent de leur liberté avec un zèle républicain, mais les jeunes mariées abdiquent généralement à l'arrivée du premier héritier du trône et entrent dans un cloître presque aussi fermé qu'un couvent français, sans être forcément tranquille. Que cela leur plaise ou non, elles sont mises sur l'étagère dès la fin de la cérémonie du mariage et la plupart peuvent s'exclamer, comme l'a fait l'autre jour une très folle femme : « Je suis plus belle que jamais et pourtant personne ne fait attention à moi parce que je suis mariée. »

N'étant ni une « belle » ni une dame à la mode, Meg ne connut pas cette affliction avant que ses bébés aient un an, car dans son petit univers les coutumes restaient primitives, et elle était toujours aussi aimée et admirée.

1. En français dans le texte.

Comme elle était très féminine, elle avait un fort instinct maternel et ses enfants l'absorbèrent à l'exclusion de tout et de tout le monde. Jour et nuit, elle les couvait avec un dévouement infatigable, anxieusement, abandonnant John aux tendres soins du personnel, maintenant qu'une Irlandaise régnait à la cuisine. Les petites attentions qu'il avait l'habitude de recevoir de sa femme manquaient à John, qui était casanier, mais comme il adorait ses enfants il renonçait de bon cœur à son confort, pour le moment, croyant, avec une belle ignorance masculine, que la paix serait bientôt restaurée. Mais trois mois passèrent sans aucun espoir de changement ; Meg avait un air usé et nerveux, les bébés l'occupaient entièrement, la maison était négligée et Kitty, la cuisinière, qui prenait la vie du bon côté le condamnait aux rations congrues. Il partait le matin, égaré par les petites commissions pour la maman captive et quand il rentrait gaiement le soir, pressé d'embrasser sa famille, il était refroidi d'un : « Chut. Ils viennent de s'endormir après avoir crié toute la journée. » S'il proposait un petit amusement à la maison : « Non, ça dérangerait les bébés. » S'il parlait d'une conférence ou d'un concert, il avait droit à un regard de reproche et à un ferme : « Laisser mes enfants pour le plaisir, jamais ! » Son sommeil était interrompu par des hurlements et des visions d'une silhouette spectrale allant et venant sans bruit aux petites heures de la nuit ; ses repas étaient entrecoupés de la fuite fréquente de l'ange du foyer qui l'abandonnait, à demi servi, si jamais un pépiement étouffé se faisait entendre dans le nid du premier ; et quand il lisait son journal le soir, la colique de Demi intervenait dans les transports maritimes et la chute de Daisy bouleversait les cours de la Bourse, car Mme Brooke ne s'intéressait qu'aux affaires familiales.

Le pauvre homme était fort malheureux ; les enfants lui volaient sa femme, le foyer n'était plus qu'une nursery et les « chut » perpétuels lui donnaient l'impression d'être un intrus brutal chaque fois qu'il s'aventurait sur le territoire sacré des bébés. Il supporta tout cela patiemment pendant six mois et puis, ne voyant apparaître aucune amélioration à l'horizon, il fit ce que font d'autres exilés paternels, il essaya de trouver du réconfort ailleurs. Scott s'était marié, avait installé son ménage dans le voisinage, et John prit l'habitude d'aller y passer une heure ou deux, le soir quand son propre salon était vide et que sa femme chantait des berceuses interminables. Mme Scott était une jolie jeune femme vive, sans rien d'autre à faire que d'être agréable, mission qu'elle accomplissait à la perfection. Son salon était toujours gai et accueillant, l'échiquier prêt, le piano accordé, les potins amusants ne manquaient pas et un petit souper tentant était présenté de façon charmante.

John aurait préféré son propre coin de cheminée s'il n'avait pas été si seul, mais à défaut il prenait avec reconnaissance ce qu'il trouvait, et appréciait la compagnie de ses voisins.

Au début, Meg approuva plutôt ce nouvel arrangement et fut soulagée de savoir que John passait de bons moments au lieu de s'assoupir au salon, ou de tourner dans la maison et de réveiller les enfants. Mais peu à peu, quand les idoles eurent fini de faire leurs dents et s'endormirent à des heures convenables, laissant à maman le temps de se reposer, John commença de lui manquer ; elle trouva que sa corbeille à ouvrage était

tion qui augmentera le plus vite. Selon le cas, l'effet d'une mécanisation peut être positif ou négatif. C'est à ce niveau qu'est introduite l'incertitude du système économique. Plus de baisse automatique du taux de profit dans un monde où le système de valeur se trouve constamment bouleversé par la transformation des conditions de production.

Restons en ici à cette seule proposition générale ; nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur la signification des différents indicateurs et sur leur évolution. Deux remarques s'imposent toutefois :

a) Les gains de productivité propres à une branche peuvent avoir deux origines distinctes : la diffusion du progrès technique à travers l'utilisation de biens capitaux plus « efficaces » et/ou l'introduction de nouvelles formes d'organisation de travail. Bien que ces deux moyens d'augmenter la productivité soient généralement mis en œuvre simultanément – de nouvelles machines nécessitent dans la plupart des cas une organisation du travail différente – la liaison Homme(s)/Machine(s) ou organisation du travail/processus matériel de production n'est absolument pas univoque : l'exemple le plus classique de transformation de l'organisation du travail, à bien capitaux « identiques », nous est fourni par le développement du travail en équipes. De 1957 à 1974, le pourcentage d'ouvriers travaillant en équipes passe de 10,3 % à 21,9 %, permettant ainsi d'améliorer la productivité en économisant du capital. Inversement, certaines formes de mécanisation – dans le domaine de l'automatisation – témoignent d'une substitution capital/travail laissant pratiquement inchangée l'organisation du travail.

b) Mais il ne peut être traité de la productivité sans que soit fait mention du rôle que joue dans la croissance la dévalorisation du capital. En période d'accumulation extensive, cette dévalorisation se produit au moment des crises, de façon séquentielle et brutale : fermeture d'usines, destruction de la production, etc... Dans le cadre de l'accumulation intensive, elle devient un des outils permanents du mode de régulation. En effet, la recherche continue de gains de productivité, jointe à une concurrence très forte, induit une diffusion accélérée du progrès technique dans le secteur des biens capitaux. Or ces gains de productivité diminuent la valeur relative des biens capitaux tout en rendant obsoletes ceux fabriqués auparavant : il s'agit donc bien d'une perte de valeur au sens strict du terme.

Ceci ne met pas en cause le dynamisme du système. Bien au contraire : la dévalorisation du capital n'est pas nécessairement synonyme de pertes économiques ; les nouvelles machines intro-

largement les pertes dues à la dévalorisation. Ainsi la dévalorisation permanente du capital joue-t-elle un double rôle dans le mode d'accumulation intensif¹. Elle permet :

- d'une part, de contrecarrer la tendance à l'accroissement de l'intensité capitalistique et donc la tendance à la baisse du taux de profit ;
- d'autre part, le développement autonome des branches productrices de biens d'équipements en offrant à celles-ci les débouchés indispensables.

Mais si l'augmentation globale de la productivité est nécessaire, celle-ci est à elle seule insuffisante, comme l'a montré l'analyse des années vingt, pour engendrer un nouveau mode de croissance : l'intensification de la production industrielle nécessite donc la mise en place d'une véritable « consommation industrielle ». Faute de cela, la recherche de gains de productivité ne conduit qu'à la dépression. L'alourdissement des processus de production, c'est-à-dire la substitution du capital au travail, ne conduit qu'à l'auto-développement des branches productrices de biens capitaux. Seule l'instauration d'une norme de consommation apporte une solution aux contradictions de l'accumulation extensive.

1.2.- L'instauration d'une norme de consommation

La croissance régulière du salaire réel (de l'ordre de 4 % par an dès 1949 pour les salaires hebdomadaires ouvriers) a induit depuis la fin de la deuxième guerre mondiale une augmentation rapide du niveau de la consommation : de 1955 à 1978 le pouvoir d'achat des salariés a ainsi plus que doublé². Mais l'évolution des modalités de rémunération de la force de travail a entraîné aussi et surtout une profonde modification des pratiques de consommation. La part des dépenses ouvrières consacrées à la consommation alimentaire qui était encore en 1929 supérieure à 60 % passait en 1956 à 50,6 % pour atteindre 40 % en 1969³. Depuis 1969, la décroissance s'est poursuivie et la part de la consommation alimentaire des ménages dans l'ensemble de leur consommation est passé de

1. Voir sur ce point M. Aglietta, *op. cit.*, chapitre V.

2. A l'exception du SMIC, qui poursuit une croissance relativement plus rapide que les autres salaires depuis 1968, l'augmentation du pouvoir d'achat s'est nettement ralentie depuis 1973 : avec un indice de 100 en 1970, le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés atteignait l'indice 115 en 1973 (+ 5 % annuel) et 149 en 1978. Pour le SMIC, les chiffres étaient respectivement de 140 en 1975 et 153 en 1978. 2^e Rapport sur les Revenus des français, CERC, 1979.

3. CEPREMAP, *op. cit.*, p. 88. Rappelons que ce pourcentage était de 70,7 % et 65 % respectivement pour les années 1856 et 1890.

représentation formalisée de la dynamique économique qu'il devient possible de conclure à la non-nécessité de la crise.

1. - L'INTENSIFICATION DE LA CROISSANCE

1933 : 13 millions de chômeurs aux Etats Unis, près de 6 millions en Allemagne et de 2 millions en France. Un indice de la production américaine inférieur de moitié à ce qu'il était quatre ans auparavant ; pour la production française, une diminution de plus de 25 %. La crise de 29 a sonné le glas d'une époque, qui, du début des Années Folles à la fin des Roaring Twenties, a été marquée par une croissance tout à fait exceptionnelle. Plus rien ne sera jamais pareil. Un nouveau type de croissance se met désormais progressivement en place.

La mensualisation, la naissance du crédit à la consommation, le développement des conventions collectives, l'émergence de secteurs industriels, le développement sans précédent du tertiaire et du travail de bureau, en sont autant d'éléments, apparemment étrangers les uns aux autres. Et pourtant ils sont tous significatifs de l'épanouissement en France d'un mode d'accumulation nouveau. Rarement, à ce propos, expression fut plus heureuse que celle de J. Fourastié : «les Trente Glorieuses»¹. Le Tableau 1, pour partie emprunté à ce livre, synthétise cette formidable révolution, dont les deux maîtres-mots ont été, consommation de masse et gains de productivité.

1.- Une croissance nouvelle

L'élément nouveau de la croissance de l'après-guerre réside dans la stabilité des évolutions, bien plus que dans les valeurs elles-mêmes : plus d'un quart de siècle sans rupture de tendance. Qu'il s'agisse de l'augmentation de la productivité ou de l'emploi industriel, de la baisse de la durée de travail ou de la croissance des investissements, certaines de ces évolutions sont antérieures à la crise de 1929. Toutefois, alors que chacune d'entre elles se heurtait alors à des contraintes consécutives aux modalités mêmes de la croissance, elles semblent avoir échappé à celles-ci depuis maintenant plus de 30 ans.

largement les pertes dues à la dévalorisation. Ainsi la dévalorisation permanente du capital joue-t-elle un double rôle dans le mode d'accumulation intensif¹. Elle permet :

- d'une part, de contrecarrer la tendance à l'accroissement de l'intensité capitaliste et donc la tendance à la baisse du taux de profit ;
- d'autre part, le développement autonome des branches productrices de biens d'équipements en offrant à celles-ci les débouchés indispensables.

Mais si l'augmentation globale de la productivité est nécessaire, celle-ci est à elle seule insuffisante, comme l'a montré l'analyse des années vingt, pour engendrer un nouveau mode de croissance : l'intensification de la production industrielle nécessite donc la mise en place d'une véritable «consommation industrielle». Faute de cela, la recherche de gains de productivité ne conduit qu'à la dépression. L'alourdissement des processus de production, c'est-à-dire la substitution du capital au travail, ne conduit qu'à l'auto-développement des branches productrices de biens capitaux. Seule l'instauration d'une norme de consommation apporte une solution aux contradictions de l'accumulation extensive.

1.2.- L'instauration d'une norme de consommation

La croissance régulière du salaire réel (de l'ordre de 4 % par an dès 1949 pour les salaires hebdomadaires ouvriers) a induit depuis la fin de la deuxième guerre mondiale une augmentation rapide du niveau de la consommation : de 1955 à 1978 le pouvoir d'achat des salariés a ainsi plus que doublé². Mais l'évolution des modalités de rémunération de la force de travail a entraîné aussi et surtout une profonde modification des pratiques de consommation. La part des dépenses ouvrières consacrées à la consommation alimentaire qui était encore en 1929 supérieure à 60 % passait en 1956 à 50,6 % pour atteindre 40 % en 1969³. Depuis 1969, la décroissance s'est poursuivie et la part de la consommation alimentaire des ménages dans l'ensemble de leur consommation est passé de

1. Voir sur ce point M. Aglietta, *op. cit.*, chapitre V.

2. A l'exception du SMIC, qui poursuit une croissance relativement plus rapide que les autres salaires depuis 1968, l'augmentation du pouvoir d'achat s'est nettement ralentie depuis 1973 : avec un indice de 100 en 1970, le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés atteignait l'indice 115 en 1973 (+ 5 % annuel) et 149 en 1978. Pour le SMIC, les chiffres étaient respectivement de 140 en 1975 et 153 en 1978. 2^e Rapport sur les Revenus des français, CERC, 1979.

3. CEPREMAP, *op. cit.*, p. 88. Rappelons que ce pourcentage était de 70,7 % et 65 % respectivement pour les années 1856 et 1890.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : LA DETERIORATION DES DOCUMENTS - PROBLEME COMPLEXE- 2

I.1 La détérioration : essai de définition 2

I.1.1 La détérioration intentionnelle 2

I.1.2 La détérioration accidentelle ou non intentionnelle 3

I.1.3 La détérioration naturelle ou usure normale 4

I.2 Ampleur et complexité du problème 5

I.3 Conséquence des détériorations 7

**CHAPITRE II : PRINCIPALES DETERIORATIONS, LEURS CAUSES, DOCUMENTS
TOUCHES, LEURS COUTS. 8**

Etude de deux cas : BM Saint-Etienne et BU Lyon II

II.1 Principales détériorations et leurs causes ; les documents touchés 8

II.1.1 Les arrachages 8

II.1.2 Les découpages 9

II.1.3. Les dos cassés ou les reliures abîmées 10

II.1.4 Les annotations et les graffiti 10

II.1.5 Les souillures et les gribouillages 11

II.1.6 Le soulignement 11

II.1.7 Estampillage et restaurations abusives 12

II.2 Les détériorateurs et le sort des documents détériorés 13

II.2.1 Les détériorateurs 13

II.2.2 Que deviennent les documents détériorés ? 13

II.3 Le coût	13
II.4 Etude de deux cas	14
II.4.1 Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne	14
II.4.1.1. La centrale	14
II.4.1.1.1. Section adultes	15
II.4.1.1.2 Section enfants	15
II.4.1.1.3 Fond étude	15
II.4.1.2 L'annexe Carnot	16
II.4.1.3. Les détériorateurs	16
II.4.1.4. Les mesures préconisées et le coût	17
II.4.1.4.1. Les mesures	17
II.4.1.4.2. Le coût	18
II.4.2. La Bibliothèque Universitaire de Lyon II	18
II.4.2.1 Quelle est l'intensité du phénomène de détérioration ?	18
II.4.2.2. Les mesures prises	19
CHAPITRE III : EBAUCHE DE SOLUTIONS	21
III.1 Les mesures vis-à-vis du public	21
III.1.1. Le règlement	21
III.1.2. Le contrôle	22
III.1.3. La surveillance	22
III.1.4. La formation	23
III.1.5. Une photocopieuse	24
III.1.6 Sanctions	25

III.2. Les mesures internes	26
III.2.1 La reliure	26
III.2.2. La conservation et la protection	26
III.2.2.1. Le recolement	27
III.2.2.2. La réparation et la protection	27
III.2.2.3. La manipulation des documents	28
III.2.3. Les périodiques	29
III.2.4. Les statistiques	29
III.2.5. La disposition des locaux	30
CONCLUSION	31
NOTES	33
BIBLIOGRAPHIE	36
<u>ANNEXES</u>	
1. RESULTATS DE L'ENQUETE	
2. QUELQUES ARTICLES DU REGLEMENT INTERIEUR	
3. PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS DETERIORES	
TABLE DES MATIERES	

